

Au fil de l'eau ...

Informations municipales



Août 2021





# SOMMAIRE



<b>EDITO DU MAIRE</b>	<b>3</b>
<b>Infos municipales</b>	
Les sirènes d'alerte	4
Marché alimentaire / La boutique	5
Marché de restauration scolaire	6
« Aidants connect »	6-7
CDPAA	8
Du tri dans l'air...	9
Les hôtels à insectes	10
Fleurissement	11
Transition énergétique	11-12
Marc Hansmannel, porte-drapeau volontaire	13
Point juridique : conditions de forme des mariages civils	14
<b>Brèves</b>	
Lutte contre les micropolluants	15
Via-trajectoire : Service public de recherche et d'inscription en maison de retraite	16
Centre Jacques Weinman : Accueil de jour / Cartes avantages jeunes	17
Nouvelles activités économiques	18
Application CentoCity	19
Start up de territoire	20
<b>Prévention</b>	
Attention aux arnaques	21
Stérilisation des chats / Canicule	22
<b>Enfance et jeunesse</b>	
Canoé en folie / Nettoyage du village	23
Olympiades / Remerciements	24
Visite d'une ferme / Premiers secours	25
Le corona-article	26

10 jours sans écrans	27
Gaspillage alimentaire	28
Centre de loisirs	29-30
Salle des jeunes	31
<b>Manifestations passées</b>	
Cérémonie 8 mai / pavoisement Valmy	32
Nettoyage des berges / Mardis des rives	33
<b>Manifestations à venir</b>	
Rassemblement voitures anciennes / Trail des forts	34
Concert contrez'ut / Concert Les Bœufs Attelés	35
« Les livres dans la Boucle »	36
Rendez-vous nature	37
Concert Brassens / Association l'arÊTE	38
Exposition artisanale / Course cycliste	39
<b>Associations du village</b>	
Relais petite-enfance	40
Micro-crèche	41
Gym'Form	42
Tennis de table / Théâtre	43
Festival Serious Road Trip / Actualité	44-45
<b>Conseils municipaux</b>	
Compte-rendu 08 AVRIL 2021	46-47
Compte-rendu 20 MAI 2021	47 à 49
Compte-rendu 10 JUIN 2021	50 à 54
Compte-ren du 30 JUIN 2021	54
<b>Un coin de lecture</b>	55-56
<b>Un moment de détente</b>	57-58
<b>Etat civil</b>	59

Photo de couverture en bas à droite : Mme Isabelle MOUTENET

Comité de rédaction : Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline SEQUEIRA, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Nary ROSSI, Elinda KIM.

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



## EDITO

C'est reparti pour une rentrée, les années se suivent et se ressemblent.

Les beaux jours de juillet que l'on attendait avec impatience se sont transformés en quinze jours de pluie, générant ainsi une crue inédite le week-end du 16 juillet, nous obligeant d'annuler le concert estival pour la seconde fois. Ce n'est que partie remise, puisqu'il aura lieu le dimanche 12 septembre.

Le Mardi des Rives a bien eu lieu le 20 juillet avec en prime le soleil retrouvé.

C'est ainsi que nous aborderons cet automne, après une période estivale propice au changement de nos rythmes habituels. Nous avons la tête pleine de projets, de résolutions avec un sentiment de semi-liberté retrouvée cet été 2021.

La commune d'Avanne – Aveney s'est engagée dans des événements fédérateurs, lieux de rencontres, d'écoute musicale, de départ d'activités sportives, de plein air, de passage de courses cyclistes, de navigation fluviale...

Permettre à chaque habitant de se retrouver dans la pratique du sport, de randonnées pédestres, de balades à vélo ; ou bien encore, aller au marché de producteurs locaux, se rendre au rassemblement de voitures anciennes et de mobylettes, voir des peintures, des sculptures, des expositions artisanales, se rendre à des visites guidées dans la ville centre, tels sont les rendez-vous, que vous pourrez glaner dans ce bulletin.

Mettre en avant les bienfaits de la pratique et l'intérêt des déplacements à vélo pour inciter à utiliser celui-ci plus régulièrement dans les trajets du quotidien sera le prochain défi.

Bien se nourrir devient la priorité de chacun. Pour répondre à la demande croissante et renforcer l'attachement à notre terre, aux producteurs périurbains, la commune d'Avanne-Aveney contractualise avec un groupement « clé en main », un marché de producteurs, qui seront présents tous les jeudis soir, en promouvant les circuits courts.

Un point sur les travaux et chantiers :

Les travaux de restauration intérieure de l'église s'achèvent pour les entreprises de gros-œuvre et artistique, pour laisser place aux paroissiens afin de parfaire les finitions par l'aménagement sonore et le mobilier.

L'allée centrale du cimetière du haut a été goudronnée et les allées latérales remises en état par un revêtement perméable.

La cour et les sanitaires de l'école ont été refaits.

Le projet de la micro-crèche et du relais petit enfance entrent dans la phase Avant-Projet Détaillé.

La micro-crèche actuelle déménage de façon temporaire rue Saint Vincent.

Une étude est lancée pour l'aménagement de deux logements communaux, bientôt, une autre étude pour la cantine scolaire.

Une Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du foncier pour le futur cimetière sera lancée cet automne.

Bonne rentrée à tous les écoliers, collégiens, lycéens et universitaires.

Bonne rentrée aux adhérents des associations, aux bénévoles, à tous les administrés et élus.

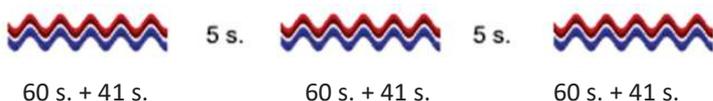


Le Maire,  
Marie-Jeanne BERNABEU

## Les sirènes d'alerte - Système d'alerte et d'information des populations - SAIP

Chaque premier mercredi du mois à 12h, les sirènes du système d'alerte et d'information des populations sont testées et les sirènes retentissent partout en France. Comment reconnaître le signal d'alerte en cas de crise sévère et quelles sont les mesures réflexes à mettre en œuvre aussitôt ? Rappel...

Le système d'alerte et d'information des populations a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Les sirènes émettent alors un signal modulé, montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes et d'un son modulé en fréquence.



Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi.

### Sirènes : pour quoi faire ?

#### Une fonction d'alerte

En l'entendant, la population doit appliquer les comportements réflexes de sauvegarde comme se mettre en sécurité et se tenir informé. Cette fonction d'alerte doit donc trouver une population déjà sensibilisée, connaissant le signal d'alerte et en capacité de réagir de manière pertinente. Tous les citoyens contribuent ainsi à l'efficacité des actions de secours de la sécurité civile.

#### Une fonction d'information

Le SAIP permet aussi de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et de donner les indications sur l'évolution de l'évènement.

### Comment reconnaître le signal ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.



### Ce qu'il faut faire

La mise à l'abri est la protection immédiate la plus efficace. Elle permet d'attendre dans les meilleures conditions possibles l'arrivée des secours.

#### Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...).
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation.
- Se mettre à l'écoute de la radio : France Inter, France Info ou des radios locales.

### Ce qu'il ne faut pas faire

- Rester dans un véhicule.
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe dehors.
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

La sécurité pour TOUS, c'est l'affaire de chacun, il est normal de s'y préparer.

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Elle peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif, une menace d'agression aérienne, certains risques naturels.

### Une seule source d'information : la radio

Mettez-vous immédiatement à l'écoute des stations locales du réseau France Bleu, de France Inter ou de France Info. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes.

## UN MARCHÉ ALIMENTAIRE PLACE CHAMPFRÊNE

Une offre alimentaire diversifiée avec l'intégration d'un espace convivial, permettant de consommer des produits vendus sur place, avec parfois une animation musicale, vous attend

**CHAQUE JEUDI à compter du 2 septembre 2021**  
**de 16h à 21h en été**  
**et de 16h à 19h en hiver.**



Marché de Marnay



Marché de Besançon-Rivotte



Une petite boutique est en cours de création et sera opérationnelle dans le courant du mois de septembre.

**Vous retrouverez ces produits à la mairie et sur le marché hebdomadaire.**

## Renouvellement du marché de cantine scolaire avec Cuisine Estredia

Le marché de restauration scolaire, signé en 2016 devait faire l'objet d'une nouvelle consultation dans le respect des dispositions du code de la commande publique. L'appel d'offres, lancé le 1<sup>er</sup> avril 2021 a abouti à sept candidatures et la commission d'appel d'offres, réunie le 17 mai 2021, a retenu l'offre de la Cuisine Estredia comme la mieux-disante. Le conseil municipal a validé cet avis par une délibération en date du 10 juin 2021. Les élus ont été convaincus par une offre qualitative et tarifaire qui répondait pleinement aux critères fixés par le cahier des charges particulières.



## Effectuer vos démarches dématérialisées avec un « Aidants Connect »

# Aidants Connect

Aidants Connect permet à des aidants professionnels de réaliser des démarches administratives en ligne à la place d'un usager et ce, **de façon sécurisée**.

Aidants Connect est un service public numérique gratuit pour l'utilisateur. Ce service est mis à disposition et opéré par l'ANCT, (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et soutenu par la DINUM, (Direction Interministérielle du Numérique).

La mairie d'Avanne-Aveney a décidé de se doter d'un Aidant Connect avec Mme Julie MARADAN, également agent postal, qui maîtrise les outils numériques et qui doit répondre aux obligations statutaires (confidentialité, discrétion, neutralité notamment). La mairie d'Avanne-Aveney a été habilitée « Aidants Connect » par l'ANCT.

L'utilisateur souhaitant être aidé dans la saisie informatique de sa démarche, doit signer un mandat avec la mairie, structure habilitée.

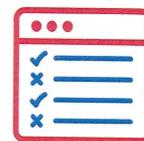
Des questions sur le fonctionnement Aidants Connect ? contactez la mairie au 03 81 41 11 30 ou suivez le tutoriel [https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/guide\\_utilisation/](https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/guide_utilisation/)



Un usager se rend dans un lieu d'accompagnement pour se faire aider dans la réalisation de ses démarches administratives en ligne.



Si l'utilisateur ne possède pas de compte auprès d'un des cinq fournisseurs d'identité FranceConnect, l'aidant l'aide à en créer un.



L'aidant et l'utilisateur définissent le périmètre des démarches pour lesquelles l'utilisateur souhaite être accompagné.



Grâce à son compte Aidants Connect, l'aidant réalise la démarche en ligne pour le compte de l'utilisateur.

*Aidants Connect facilite cet accompagnement sur tous les sites de démarches accessibles via FranceConnect.*



L'aidant fait signer en ligne un mandat à l'utilisateur et lui remet une version papier.

## JE SIGNE UN MANDAT



En signant ce mandat, **J'AUTORISE L' Aidant :**

- ➔ À réaliser pour mon compte mes démarches administratives en ligne, dans le périmètre et la durée fixés ensemble.
- ➔ À utiliser mes données personnelles pour réaliser les démarches concernées.



En signant ce mandat, **JE M'ENGAGE À :**

- ➔ Donner des informations administratives justes à l'aidant.



En signant ce mandat, **JE SUIS ASSURÉ QUE :**

- ➔ Mes données personnelles seront utilisées uniquement pour les démarches concernées.
- ➔ Je pourrai avoir accès à l'ensemble des utilisations de ce mandat.
- ➔ Je peux résilier mon mandat à tout moment en utilisant le formulaire mis à ma disposition lors de la signature du mandat.
- ➔ Mes informations personnelles sont enregistrées de manière sécurisée.

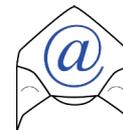
## Conseil de Développement Participatif d'Avanne-Aveney (CDPAA)

Composé de dix citoyens volontaires, le CDPAA est l'instance de démocratie participative mise en place par la municipalité depuis un an. Il se réunit avec les élus municipaux une fois par trimestre. Un ordre du jour est proposé par le CDPAA au maire. Entre ces étapes officielles, ses membres travaillent sur plusieurs dossiers (voir ci-dessous), par courriels et, quand nécessaire, lors de réunions internes, en distanciel ou en présentiel.

**Les derniers dossiers abordés par les élus et sur lesquels le CDPAA a voulu porter sa réflexion sont :**

- Nouveau cimetière, salle polyvalente et chemin d'accès ;
- Mobilier urbain (boîtes à livres, espaces de jeux pour enfants, sécurisation des abris-bus, arceaux pour vélos, [nichoirs à oiseaux](#), [tables de ping-pong extérieures](#)) ;
- Choix du tracé pour le chemin piéton qui reliera la mairie au nouveau cimetière ;
- [Projet éventuel de navette électrique géolocalisée qui pourrait parcourir Avanne, Aveney, irait jusqu'à Rancenay, et permettrait de rejoindre le réseau urbain de transport en commun ;](#)
- Aménagement intérieur de l'église ;
- Nettoyage de l'ancien lavoir ;
- Nettoyage du mur du chemin de l'abreuvoir, entre le Doubs et le canal ;
- Espacement entre les blocs de béton, rue du Vignier ; déplacement d'un bloc de béton près du stade, sur la piste cyclable ;
- Signalisation aux abords du Pont Bleu, pour rappeler aux automobilistes que les cycles ont obligation de passage sur la chaussée ;
- Jour du marché hebdomadaire prévu à l'automne 2021 ;
- Communication entre la municipalité et les habitants (Site officiel, liste de diffusion, page Facebook, appli Centocity, borne interactive prochainement installée).

**Une question à poser ? Une idée à suggérer ?  
N'hésitez pas à contacter le CDPAA par courriel !**



[cdpaa@avanne-aveney.com](mailto:cdpaa@avanne-aveney.com)

*Noir : profession de foi de l'équipe municipale ou délibérations du conseil actuel ou antérieur.*

*Bleu : CDPAA*

## Candidature CDPAA

Après la démission de 2 membres du CDPAA, **2 places sont disponibles au CDPAA.**

Vous pouvez devenir membre de cette instance à condition d'être inscrit sur la liste électorale.

Pour cela, vous devez envoyer un courriel à [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com) en précisant :

Nom

Prénom

Date de naissance

Profession (les convocations aux séances seront dématérialisées).

En aucun cas le CDPAA n'est une instance décisionnelle mais à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants,

afin de percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales, en présentant aux élus des réflexions et propositions pour rapporter la voix des citoyens.

## Du tri dans l'air....

### Du tri à la cantine :



A la rentrée, les enfants, avec l'aide du personnel vont apprendre à trier les restes et les déchets de leurs repas pour participer au compostage de ceux-ci. Le compost ainsi obtenu pourra être utilisé pour le jardin et le potager de l'école mais aussi pour les massifs de la commune.

Après une étude menée par l'association Trivial Compost pour valider la viabilité de ce projet, quatre composteurs avec grille anti-rongeurs ont été installés à proximité de la cantine : l'un contenant du broyat, le deuxième les déchets des repas et les deux derniers servant à la maturation. Les enfants font le tri des aliments dans un seau, ce dernier est vidé après chaque service, les déchets étalés avec une griffe et recouvert de broyat. Un référent compostage est chargé de l'entretien : brassage régulier à l'aide d'une fourche pour apporter de l'oxygène aidant à la décomposition, apport de broyat pour réguler l'humidité si nécessaire et transfert des déchets frais en maturation.

Cette initiative permet :

- d'être un support pédagogique pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, à l'environnement, au jardinage et aux déchets;
- de réduire notre impact sur l'environnement : puisque les déchets compostables sont composés à plus de 70 % d'eau, les incinérer revient à brûler de l'eau et à produire des émissions de CO2 évitables, mais aussi d'entrer dans une boucle de recyclage en passant de déchet à un produit fini : le compost, dont la valeur n'est pas négligeable.
- de réduire le poids des poubelles et donc les coûts.



### Au cimetière aussi, on trie :



Une petite pancarte, une porte transformée en séparation et c'est parti : les fleurs artificielles, les pots en plastique... d'un côté et les plantes fanées avec leur terreau de l'autre. Durant les six premiers mois de cette année une phase test a été menée. Grâce au respect de ces consignes nous allons pérenniser cet essai, **merci à vous tous.**



## QUESACO : les hôtels à insectes ?



D'autres hôtels à insectes ont été mis en place sur la commune. Ce sont des aménagements qui permettent aux insectes auxiliaires, pollinisateurs... de passer l'hiver

ou de pondre en été. Ils complètent les abris naturels qu'ils peuvent déjà trouver dans la nature ou dans votre jardin (tas de pierres, bois morts, troncs et écorces, branches, souches, y compris les petites branches mortes sur les arbres sains...). Reste à relativiser le succès de ces hôtels comme l'a montré une enquête de Terre Vivante (magazine qui a largement contribué à la popularité de ces gîtes), les insectes ne sont pas toujours au rendez-vous.

Mais vous pouvez donner un petit coup de pouce à ces derniers en réalisant de petits abris dispersés dans le jardin :

Petits fagots suspendus de 15 cm environ :

- de tiges creuses pour les coccinelles croqueuses de pucerons ; pour les osmies, petites abeilles solidaires à l'abdomen roux et poilu, utiles à la pollinisation.
- de tiges à moelle (framboisiers, rosiers, sureau...) pour les chrysopes amatrices de pucerons ; les pemphédrons, petites guêpes noires inoffensives et solitaires qui nourrissent leurs larves de pucerons ; les syrphes, qui ressemblent à des guêpes mais qui sont des mouches, dont les larves sont aussi amatrices de pucerons et les adultes sont des pollinisateurs...

Pots de fleurs retournés et remplis de paille, de foin ou de fibres de bois pour les perce-oreilles ou forficules qui là encore rendent la vie dure aux pucerons, petites chenilles....

Ou en multipliant les abris naturels (tas de pierre, de bois mort, carré d'orties...), en espaçant les tontes en

été, en laissant autant que possible au sol les feuilles mortes (elles donneront de l'humus), en consacrant une petite place à la flore sauvage et surtout en évitant l'usage de produits chimiques. Ce sont autant de petits gestes qui encourageront les insectes bénéfiques à s'installer dans votre jardin.

Grâce au savoir-faire et au coup de patte de Jean, notre commune possède trois jolis hôtels à insectes, source d'interrogation et peut-être d'inspiration...

**MERCI à toi**



## Notre hôtel à insectes

« Fin juin, nous avons participé à l'installation d'un hôtel à insectes à côté de l'école avec l'aide de Madame CAU, conseillère municipale. Nous avons apporté des éléments naturels (morceaux de branches, de tuiles, de briques, des écorces d'arbres...) afin de le remplir. Nous avons repéré quels étaient les insectes qui pouvaient s'y installer. »



La classe des CP

## Fleurissement : changements et incivilités

### Jardinières communales en voie de disparition :

Vous l'aurez constaté la grande majorité des jardinières a disparu. C'est le choix de la nouvelle équipe municipale qui a constaté que les fleurs annuelles plantées ces dernières années étaient vite fanées faute d'arrosage. En effet les canicules successives contraignent particuliers et collectivités à limiter l'utilisation de l'eau. Les plantes vivaces vont remplacer leurs consœurs annuelles si elles ont le temps de pousser...



### Incivilités : Quand la commune se transforme en jardinerie self-service.

Une restauration végétale de la place Champfrène a été entreprise au printemps afin de remplacer certaines plantes et de combler des trous : rosiers, euonymus, charmilles ont été plantés. **Plus de la moitié** de ces plantations est allée fleurir d'autres jardins au détriment du bien être communautaire. Il en a été de même pour les fleurs annuelles dans les jardinières toujours présentes et les fleurs des rosiers qui ont fait un joli bouquet, un dimanche de mai...

D'autre part, des vols récurrents ont été constatés par une habitante d'Avanne-Aveney. Le voleur a été identifié et une plainte a été déposée.

## Comment chacun d'entre nous peut-il investir dans la transition énergétique ?

Cet article reprend les grandes lignes de la conférence-débat « **Les solutions citoyennes pour financer la transition énergétique** » qui s'est tenue vendredi 11 juin 2021 à 18h dans la salle des conseils, et qui était retransmise en direct sur internet, compte tenu des contraintes sanitaires de jauge dans la salle.

Cette conférence, donnée par la Fruitière à Energies, a vu le jour sous l'impulsion de l'association Vivre Ensemble, et grâce au soutien de Grand Besançon Métropole (GBM).

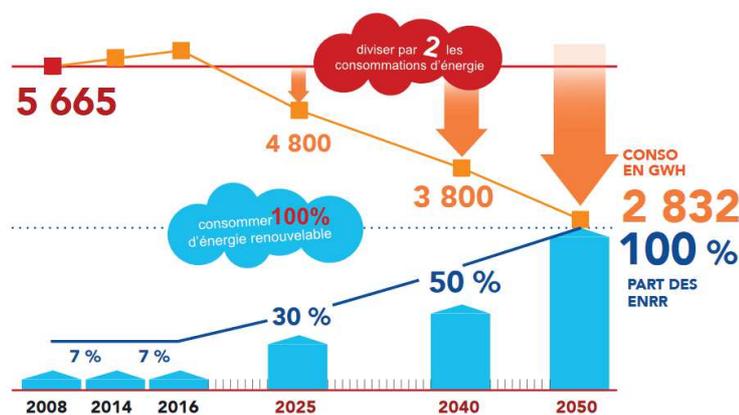
### Un grand élan local

GBM s'est fixé un objectif ambitieux, dans le cadre du Plan Climat, à l'horizon 2050 :

- Diviser par 2 les consommations d'énergie ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 100 %.

### Les installations à son domicile

La première solution pour participer à la transition énergétique est d'installer chez soi un système de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Outre le fait que le mode de production est plus vertueux, le grand intérêt de produire soi-même, est de fortement diminuer les pertes dues au transport. Actuellement, les pertes en ligne sont de l'ordre de 3 %. Cela peut paraître assez peu, mais en réalité, c'est



l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire.

Dans le domaine des énergies renouvelables, le système le plus simple à mettre en œuvre est certainement le solaire photovoltaïque. Attention, de nombreuses informations fausses circulent à son sujet :

- Non, les onduleurs ne produisent pas d'ondes perturbatrices ;
- Non, les tarifs d'achat de l'électricité ne changent pas chaque trimestre : ils sont bloqués sur une durée de 20 ans ;
- Non, les panneaux ne nécessitent pas plus d'énergie pour les fabriquer que ce qu'ils rapportent après ;
- Oui, les panneaux sont recyclables à 90% ;

Il existe trois façons d'exploiter l'énergie solaire à son domicile :

- La vente totale de l'énergie électrique (il existe 4 tarifs selon la puissance installée) ;
- L'autoconsommation individuelle (avec revente du surplus éventuel, et possibilité de prime à l'investissement).
- L'autoconsommation collective, pour un groupe de bâtiments éloignés de moins de 2 km (avec vente de l'énergie aux différents copropriétaires).

Même si les tarifs de revente de l'électricité ont baissé ces dernières années, le solaire photovoltaïque reste intéressant, compte tenu de la baisse des prix des panneaux solaires. Dans le cas de l'autoconsommation, il faut modifier ses habitudes de gestion de l'énergie électrique : plutôt que de privilégier les « heures creuses », il faut profiter des périodes d'ensoleillement pour faire fonctionner le gros électroménager.

### La mise à disposition de sa toiture

Une autre possibilité pour participer à la transition énergétique est de signer un bail de location de sa toiture, pour une durée de 20 à 30 ans.

Tous les frais (Etudes, financement, investissement, assurance) et démarches administratives incombent au locataire.

L'installation nécessite un local technique dont la surface va de 1 à 5 m<sup>2</sup>.

Les revenus locatifs s'élèvent au maximum à 4% du montant énergétique produit.

L'installation de production peut être cédée au propriétaire du bâtiment au bout de 20 ans.

### Financement de projets de production d'énergie renouvelable (EnR)

Il est également possible de participer à la transition énergétique de Grand Besançon Métropole, sans effectuer d'installation à son domicile ; simplement en finançant des projets locaux :

- Ou bien en achetant des actions de sociétés spécialisées dans les EnR, comme la Fruitière à énergie, et en participant à leurs décisions ;
- Ou bien en prêtant de l'argent à un organisme pour développer un projet EnR. Outre ses qualités « vertes » et locales, ce type de placement rapporte de 3 à 7%.

Quelques repères :

- Les dimensions d'un panneau photovoltaïque sont de ; 1 m x 1,8 m ;
- Le report de charge mécanique sur le bâti est de 15 kg/m<sup>2</sup> ;
- La puissance électrique fournie par un panneau est de 350 à 400 Wc (Wc signifie « Watt crête », et représente la puissance maximale, pour des conditions idéales d'ensoleillement et d'orientation) ;
- Le coût d'investissement hors-taxe, hors raccordement électrique, varie de 0,8 € à 2,7 € par Wc, selon la gamme de puissance installée.
- Le tarif de rachat de l'énergie électrique est, au second trimestre 2021 de :
  - ⇒ 0,1779 €/kWh pour une puissance installée de 3 kWc ;
  - ⇒ 0,1512 €/kWh pour une puissance installée de 9 kWc ;
  - ⇒ 0,1095 €/kWh pour une puissance installée de 36 kWc ;
- La durée de vie moyenne d'une centrale de production photovoltaïque est de 30 ans. Mais les onduleurs (boîtiers électroniques qui permettent de transformer le « courant continu » des panneaux photovoltaïques en « courant alternatif ») peuvent être à remplacer au bout de 5 à 10 ans.

### Les acteurs de l'Énergie Renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté

- Mobilisation citoyenne : Fruitière à Energies, CoopaWatt, AJENA ;
- Accompagnement: (animation et concertation territoriale / mobilisation des citoyens / études de faisabilité):

Entreprises citoyennes : Fruitière à Energies, Jurascic ;

Associations : AJENA, GAÏA, ADERA, ADIL, Le Varne ;

Syndicats départementaux d'Énergie ;

Réseau des animateurs EnR, au sein des EPCI ;

Bureaux d'études ;

- Développement, financement :

Entreprises citoyennes : Fruitière à Energies, Jurascic, Coopérative Bourgogne Energies Citoyennes, Les Centrales Villageoises, Ercisol ;

Sociétés d'économie mixtes : SEM EnerGie Citoyenne (39 + 25) ; Côte d'Or énergie (21 + 70), Nièvre énergie (58), Yonne énergie (89) ;

- Développeurs privés : OPALE (25).

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Vivre ensemble ([vivre.ensemble.aa@free.fr](mailto:vivre.ensemble.aa@free.fr)), ou consulter le site de la Fruitière à Energies via le site :

[www.fruitiere-energies.fr](http://www.fruitiere-energies.fr)

## Remise de médaille à un porte-drapeau de la commune

**Marc HANSMANNEL**, 45 ans est un enfant du pays, habitant d'Avanne et porte-drapeaux car il est passionné d'Histoire et surtout de la première guerre mondiale.

Il est aussi particulièrement curieux du parcours militaire de son arrière grand-père Henri HANSMANNEL, un poilu de 14/18, qu'il n'a pas connu. Henri, né en 1887 décédé en 1962, est revenu dans son village natal à Avanne en 1919 après avoir vécu les horreurs de la Grande Guerre.

Grâce à toutes ses recherches sur le Journal de Marche Officiel (JMO) du régiment et au moyen de nombreuses aides reçues des différents forums spécialisés, Marc a pu retracer le parcours militaire de son arrière grand-père Henri.

Le parcours militaire d'Henri est passé par l'Oise, la Somme où il a été blessé une première fois par des éclats d'obus, le chemin des Dames, l'Argonne, la Champagne, Verdun et la Marne où il a été à nouveau blessé à Cuperly. C'est ce qui lui a valu d'obtenir la Médaille Militaire, une citation à l'ordre de l'artillerie divisionnaire en 1916 lors de la bataille de la Somme ; il a reçu aussi la Croix de guerre en 1916 avec une étoile, la médaille de Verdun/Eparges/Islettes, le ruban des blessés et la croix du combattant. Comme de nombreux poilus, Henri ne parlait jamais de sa guerre au foyer familial mais seulement lorsque des anciens poilus venaient chez lui à la ferme.

Marc aimait partager toutes ses trouvailles du parcours 14/18 de son arrière grand-père avec son grand-père Jean HANSMANNEL (1918 - †2019), qui lui, a fait la guerre de 39/45, mais avait très peu de connaissances sur le parcours et les faits de guerre de son père Henri.

*« Depuis mon enfance, d'années en années, la passion m'a envahi et aujourd'hui, en hommage et en souvenir je suis allé jusqu'à représenter mon arrière grand-père Henri en mannequin à partir d'une photo d'époque. »* Marc.

En 2017, en mémoire pour ses aïeux et par conviction républicaine, Marc a adhéré à la section des anciens combattants d'Avanne-Aveney/Rancenay, en tant que sympathisant, mais surtout, volontaire, comme porte-drapeau.

Son dévouement, sa fraîcheur et son omniprésence participent pleinement au travail de reconnaissance et de mémoire pour nos anciens à l'adresse de nos jeunes générations.

Jean-Marc PHILIPPE, président de la section fédérale Groupement 53 Doubs de la Fédération Nationale André Maginot et président de l'AFCAC, a remis en ce jour de commémoration du 8 mai 1945 - 2021, l'insigne et le diplôme officiel de porte-drapeau à notre camarade **Marc HANSMANNEL**, en reconnaissance de son implication pour ses trois premières années au service de l'Association Franc-Comtoise des Anciens Combattants.

**Nous lui souhaitons toutes et tous une longue carrière de porte-drapeau.**



Création de Marc



## Conditions de forme des mariages civils

L'évolution des mœurs sociétales n'a pas enlevé au mariage son caractère institutionnel : il demeure un des fondements de la famille consacré par le code civil. Que ce soit par la constitution du dossier, l'audition des futurs époux par le maire, la publication des bans, ou la signature de l'acte d'état civil, le consentement des époux tient sa force dans la solennité d'un engagement authentique devant public et dans « la maison commune ».

Sur ce dernier point, il paraît utile de rappeler ce que dit la loi alors que l'actualité a bousculé quelques certitudes. En effet, dans un article du 28 avril dernier, l'Est républicain a rapporté le bras de fer entre un maire du Doubs et le procureur de la République pour que la célébration des mariages puisse être réalisée sous une tente pliable devant la mairie. L'édile souhaitait ainsi satisfaire les familles en les « déconfinant » hors les murs et autoriser le rassemblement d'un nombre plus important d'invités. Quelques mois auparavant, la mairie d'Avanne-Aveney recevait une demande de « délocalisation » d'une cérémonie pour convenances personnelles.

L'article 75 du code civil dispose que l'officier d'état civil (le maire, l'adjoint ou le conseiller suppléant) fait lecture aux futurs époux, « à la mairie », de certains articles du code. Les exceptions au principe de célébration en mairie surviennent à l'initiative du maire « en cas de péril imminent de mort de l'un des futurs époux » ou à l'initiative du procureur de la République « en cas d'empêchement grave » nécessitant que le maire se transporte au domicile ou à la résidence de l'un des futurs époux.

En-dehors de ces cas d'urgence, l'article L.2121-30-1 du code général des collectivités territoriales permet au maire d'« affecter à la célébration de mariages tout bâtiment communal, autre que celui de la maison commune, situé sur le territoire de la commune ». Il doit en faire la demande motivée au procureur de la République qui doit y répondre dans les deux mois. Le magistrat s'assure que les conditions d'une célébration solennelle, publique et républicaine, ainsi que d'une bonne tenue de l'état civil, sont réunies.



Qu'est-ce qui doit être défini comme un « bâtiment communal » ?

Le ministère de la Justice, dans la circulaire n° JUSC1720438C du 26 juillet 2017, indique que la notion de « bâtiment communal » s'entend nécessairement d'une construction bâtie, dépendant de la commune et situé sur le territoire de la commune. Il peut donc s'agir d'une salle des fêtes, d'une annexe à la mairie, d'une ancienne mairie ou d'un château appartenant à la commune. A l'inverse, une tente, une toile dressée au-dessus d'une terrasse, une simple plage ou un champ ne sauraient être acceptés comme lieux de célébration.

Néanmoins, lorsqu'« en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour toute autre cause, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période », le conseil municipal peut « prendre, après en avoir référé au parquet, une délibération disposant que le local extérieur qui lui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune (...) et que les mariages pourront y être célébrés ». Dans ce cas, le procureur donnera une autorisation générale et temporaire pour le déplacement des registres (JO Sénat, 31.10.2013, question n° 05721, p. 3170). Ces dérogations ne permettent donc pas une célébration pérenne des mariages dans une annexe de la commune.

Par ailleurs le caractère solennel interdit la célébration de l'engagement des futurs époux dans un gymnase ou dans un parking souterrain, par exemple.

Le caractère républicain sera, quant à lui, respecté en évitant les lieux de culte tels une église, un temple ou une mosquée.

Enfin, dans sa circulaire de 2017, le ministère de la Justice précise que le maire doit veiller à ne pas multiplier les lieux de célébration.

Ainsi, les futurs époux doivent comprendre que l'officier d'état civil, qui agit à ce titre au nom de l'Etat, ne peut célébrer leur mariage où bon leur semble. Hors d'une situation grave de péril imminent, la délocalisation ne dépendra pas de leur volonté.

## La lutte contre les micropolluants chez les particuliers Un service dédié

Chacun d'entre nous peut agir dans la lutte des pollutions toxiques par des gestes simples, par exemple : ne pas jeter de lingettes ou de masques dans la nature ou dans les toilettes.

👍 **LES BONS GESTES**

**LES LINGETTES PAR CI, LES LINGETTES PAR LÀ...**  
 J'EN FAIS QUOI ?

👍 Je les jette à la poubelle

👍 Quelques solutions alternatives aux lingettes

👎 Je ne les jette pas dans les toilettes

⚠️ Les frais de réparations ou de remplacement de ces équipements, ainsi que les frais d'intervention, sont répercutés sur le prix de l'eau payé par les habitants.

📄 FACTURE

€

Plus d'informations : [www.meilleurtemps.fr](http://www.meilleurtemps.fr)

**Maison de l'habitat du Doubs**, composée de l'ADIL et du CAUE, a repris les permanences en présentiel pour les particuliers dans tout le département depuis le 1er juin 2021.

**Besançon Architecture :**

3<sup>ème</sup> mardi de 15h à 18h  
4<sup>ème</sup> jeudi de 10h à 12h

**Rénovation énergétique :**

1<sup>er</sup> mardi  
4e lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Juridique :**

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
vendredi de 14h à 18h

**Paysage et Urbanisme :**

RDV sur demande



## Site internet VIA TRAJECTOIRE

**ViaTrajectoire** est un portail d'orientation du service public, pour une recherche et une inscription dans les établissements pour personnes âgées.

Ce site internet vous aide à trouver un lieu de vie pour votre parent qui correspond au mieux à vos critères.

Dans un premier temps, il vous permet de faire votre demande en ligne en sélectionnant un ou plusieurs établissements les plus proches, voire si besoin, au niveau national. Une partie administrative concernant la personne est à compléter, et permet de joindre des documents demandés.

Un numéro de dossier vous est attribué, que vous transmettez au médecin traitant de votre parent, afin qu'il puisse compléter la partie médicale. La création du dossier est terminée.

L'établissement sélectionné pourra rapidement le consulter, l'étudier, et répondre à votre demande. Vous pourrez suivre aisément l'avancement de votre dossier transmis et être contacté pour un entretien, une visite de l'établissement souhaité.

Déposer une demande dossier par « Via trajectoire » est ludique, a l'avantage de sélectionner directement les établissements, et d'éviter de photocopier les demandes ; la traçabilité informatique permet d'éviter la perte éventuelle du dossier papier.

Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions et les Conseils départementaux.

## L'accueil de jour du centre de soins Jacques Weinman à Avanne-Aveney

Après une longue période de fermeture liée à la crise sanitaire, le service de l'accueil de jour du Centre Jacques Weinman a repris son activité ce 9 juin 2021.

L'accueil de jour permet d'offrir une étape intermédiaire entre le domicile et l'institution. Une entrée en douceur pour des personnes à un stade plus ou moins avancé de la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées, ou encore en perte d'autonomie physique et désireuses et capables de rester au domicile le plus longtemps possible. Il permet également aux aidants de profiter de journées de répit.

Dans un cadre aménagé adapté de 127 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir 10 personnes, les locaux et les espaces dédiés à l'accueil de jour sont différenciés de l'EHPAD.

Les activités dites thérapeutiques, bien qu'elles visent des objectifs, ont avant tout pour principe de recherche du plaisir et du bien-être.

La journée d'un participant commence à 09 h 30 par un temps d'accueil autour d'une boisson afin de constituer le programme de la journée, qui se terminera à 16 h 30.

Besoin d'informations complémentaires, ou de retirer un dossier de demande d'admission ? Rendez-vous dans l'espace du site internet du Centre Jacques Weinman, ou directement à l'accueil principal de l'établissement. Vous avez aussi la possibilité de compléter une demande depuis le site internet « Via trajectoire ».

La demande sera étudiée par le médecin référent, en concertation avec la cadre de santé. Une rencontre avec la famille et la future personne accueillie sera organisée afin de visiter les locaux, de recueillir ses habitudes de vie dans le but d'élaborer un projet personnalisé.



## Cartes avantages jeunes



Les cartes avantages jeunes sont à venir retirer en mairie à partir de début septembre.

Merci de vous munir :

- ◆ d'un justificatif de domicile.
- ◆ photocopie de carte d'identité.
- ◆ photo d'identité.
- ◆ du règlement.

L'information sera diffusée sur les différents supports de communication de la commune.

## BIENVENUE

**Sophie Frasca** et **Emmanuel Guyot** ont rejoint Kavannéo, le cabinet de kinésithérapie à Avanne-Aveney.

Avec une expérience forte en libérale après plusieurs années en cabinet de centre-ville,

Sophie apporte une touche sérieuse, professionnelle et avenante.

Emmanuel, ancien professeur d'EPS, a rejoint l'équipe de rééducateur à Avanne-Aveney à la suite de l'obtention son diplôme.

## KAVANNÉO

Tél : 03 81 51 18 71

7 rue des Cerisiers

25720 AVANNE-AVENEY



## Activité économique

## DC PACK

## L'emballage RESPONSABLE

24, rue des Gigoulettes 25720 Avanne-Aveney

Créé en juillet 2020 par Carole et Dominique NUNINGER, son siège se situe à Avanne-Aveney, en périphérie de Besançon (Doubs) et son dépôt se trouve à Saint-Vit.

DC Pack est une société de commerce de gros, commercialisant des produits en B2B\*, destinés à tous commerçants ayant besoin de sacs, sacherie et emballages (boulangerie, boucherie, traiteur, snacking, pharmacie, magasin de sport, de vêtements, fromagerie, caviste, restaurants, etc. ...).

\* **Business to Business.**

Soucieux de l'environnement, DC Pack s'engage dans une démarche écoresponsable en commercialisant uniquement des produits recyclables, réutilisables, ou encore biodégradables, (produits en papier, coton, jute, PLA\*).

DC Pack considère ses clients comme de réels partenaires et met tout en œuvre pour leur apporter une totale satisfaction..

\* **acide polylactique.**

Mail : [contact@dcpack.fr](mailto:contact@dcpack.fr)

Tel : 07 88 36 86 71

Site internet : [dcpack.fr](http://dcpack.fr)



Accédez à toute l'actualité  
d'**Avanne-Aveney**



Grâce à notre nouvelle application  
Entièrement **GRATUITE**



Imprimés par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

### Pour télécharger l'application :

1. Sur mon smartphone, je me rends sur :
  - L'**Apple Store** (Apple)
  - Le **Play Store** (Android)
2. Dans la barre de recherche, je tape « **Avanne Aveney** »
3. Je clique sur la touche « **Télécharger** »

PRINTEMPS 2022

# Start up de Territoire

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE



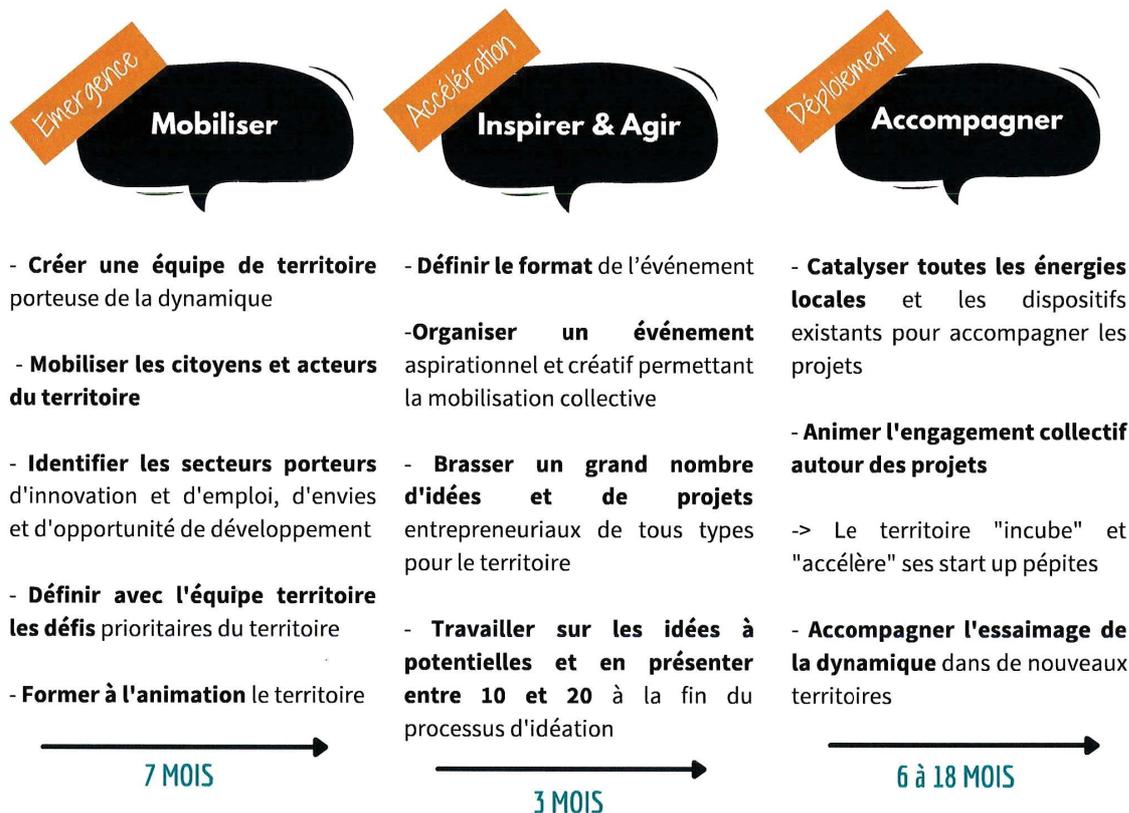
## FRANCE ACTIVE FRANCHE-COMTE

Créer son activité et s'engager sur son territoire, donner du sens à son projet et transformer la société : c'est le pari des entrepreneurs engagés. En les conseillant sur leur projet de financement et en leur donnant accès à un réseau d'acteurs économiques et sociaux, nous œuvrons pour construire une économie inclusive et durable. Depuis 2012 nous mettons en place une méthodologie d'accompagnement des territoires pour faciliter l'émergence de projets collectifs entrepreneuriaux. Membre et coordinateur régional du Générateur Bourgogne Franche-Comté, France Active Franche-Comté travaille avec les acteurs des territoires dans la compréhension des besoins locaux et connecte acteurs publics, acteurs privés et citoyens pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées.

France Active Franche-Comté rejoint Start up de territoire sur leur conviction qu'il existe **un gisement de projets entrepreneuriaux ingénieux** au service des territoires, à même de créer plus de richesses économiques, sociales, environnementales. Mais certains projets ne voient pas toujours le jour faute de **de catalyse nécessaire** entre des acteurs pluriels mais aussi par **manque de confiance dans les idées les plus audacieuses que chacun peut avoir sur le territoire !**

Lancer une démarche **Start up de Territoire sur le Grand Besançon Métropole** serait un excellent moyen d'y parvenir !

## LE DEROULE, CONCRETEMENT :



AVEC LE SOUTIEN DE :

## Attention aux ARNAQUES



Quelles que soient les sollicitations que l'on vous fait sur vos matériels informatiques et de téléphonies.



Les escrocs sont très forts en imagination et savent très bien imiter le logo de tous nos services administratifs ou privés dans le but de se faire passer pour eux.

Voici quelques exemples :

- ⇒ Vous recevez un mail vous demandant de cliquer sur une pièce associée (Virus) pour régulariser une situation.
- ⇒ On vous demande de cliquer sur un lien qui se trouve dans le mail pour mise à jour de documents.



Si on vous demande dans votre messagerie téléphonique :

- d'appeler un numéro que vous ne connaissez pas.
- de mettre à jour un dossier quel que soit



**Ne jamais répondre ou dire OUI par téléphone.**

Ne faites **JAMAIS** ce que l'on vous demande de faire.  
Restez maître de la situation, quelles que soient les organismes qui vous sollicitent.



Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France.

Ses publics sont les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales.

Vous êtes victime ou pensez être victime d'un acte malveillant en ligne (virus, hameçonnage, arnaque bancaire...)?

Rendez-vous sur notre outil de diagnostic et d'assistance en ligne.

## Identification des chats



### IDENTIFICATION

L'identification des chats est **OBLIGATOIRE** (Article L212-10 du code rural).

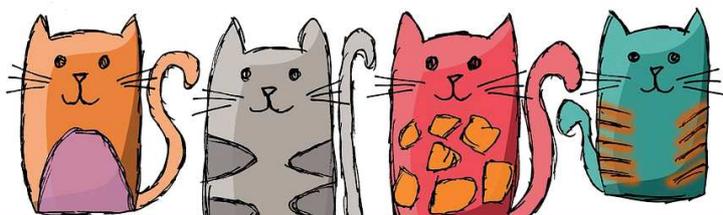
Depuis le 01 janvier 2021, la non-identification de son chat est punie de 750€ d'amende.

### LA STERILISATION / LA CASTRATION

Steriliser vos chats et vos chattes contribuera à éviter la surpopulation.

Les chats non désirés finissent bien souvent dans la rue, maltraités ou encore se reproduisent à nouveau.

**STERILISER** vos chats et chattes est un moyen d'éviter de nombreuses maladies.



## Canicule



**N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.**



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

### Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule



## Canoë en folie

Nous, les CM2, avons pratiqué du canoë kayak pendant quatre séances en mai et juin.

Afin de pouvoir y participer, nous avons dû réussir un test d'aisance aquatique à la piscine Port Joint.

Malheureusement quatre de nos camarades n'ont pas pu y participer.



Ces séances nous étaient proposées par un talentueux moniteur et ses stagiaires. Nous étions également accompagnés par un ou deux parents.

Une fois équipés d'une combinaison et d'un gilet de sauvetage, nous devons porter nos canoës qui étaient très très lourds jusqu'au ponton du canal ou au bord du Doubs.

Chaque séance était composée de nombreux jeux afin d'apprendre tout en jouant. Nous avons appris à diriger notre canoë avec la force des bras, à être coordonnés avec notre coéquipier ainsi que les règles de sécurité comme récupérer un camarade tombé à l'eau.



Nous avons même descendu le barrage qui nous a embarqué sur le Doubs avec un fort courant.

Les plus téméraires pouvaient le passer en arrière. A la dernière séance, nous avons fait une boucle de 4 km sur le Doubs et le canal. Le moniteur en a profité pour nous faire découvrir la nature.

Nous remercions encore une fois vivement Monsieur Campioni car nous avons adoré cette activité qui a été très instructive et amusante.



## Nettoyage du village !



Le 18 juin 2021 après-midi, dans le village, les primaires sont partis ramasser les déchets avec leur enseignant et des parents accompagnateurs.

«Nous nous sommes partagés en deux groupes, nous avons pris une pince, deux sacs, une carte d'Avanne-Aveney et un document qui nous rappelait ce qui est recyclable ou non. Nous avons porté les affaires à tour de rôle.»

De retour à l'école, nous avons de nouveau trié tous les sacs, en deux catégories : tout venant et recyclable pour être sûrs que cela parte au bon endroit.

Anoki, CM1





## Olympiades, Top chrono

Le 24 juin 2021, pendant la matinée, les classes de CE1, CE2, CM1 se sont rendues au stade, pour participer aux olympiades animées par l'association «profession sports et loisirs».

Plusieurs activités ont été mises en place : VTT, handball, tir à l'arc et athlétisme. Les équipes fonctionnaient par roulement. Les élèves avaient des feuilles de route pour savoir où ils allaient.



### Nous avons interrogé quelques participants :

« J'ai bien aimé les activités, les animateurs étaient gentils, on a bien rigolé, tout s'est bien passé. » Enola.

« Mon activité préférée était le handball, car les animateurs étaient très gentils et leur façon d'expliquer donnait envie de montrer le meilleur de nous-même. Le jeu s'est très bien déroulé, c'était drôle et instructif. J'ai passé un très bon moment. » Zia.

« J'ai adoré le handball. C'était vraiment gentil à « profession sports et loisirs » d'avoir préparé des Olympiades pour nous. C'était super ! Je vous remercie beaucoup. » Eline.

« Moi Rumeysa, j'ai plutôt aimé le VTT, car c'était la première fois que j'ai fait une course en vélo. »

« J'ai adoré le VTT car au début je n'y arrivais pas, mais après, c'était parti..., comme sur des roulettes !! » Cécile



Un grand merci de la part des CM2 à Madame le Maire et à l'équipe municipale pour leur cadeau. Même si on est heureux d'aller en 6ème, notre école va nous manquer !

Merci !

## 17 juin : les classes de maternelle en sortie scolaire à la ferme pédagogique du Barbox



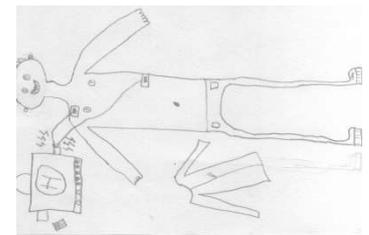
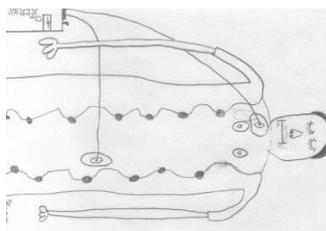
Au programme : goûter à la ferme, découverte des bêtes, balade en tracteur, sensibilisation à la flore locale, nourrissage des animaux et traite de la vache avec dégustation de son lait !

Accueillis avec beaucoup d'enthousiasme par Dominique, les enfants ont profité de cette belle journée au grand air avec les animaux.

De quoi rentrer fatigués, des souvenirs plein la tête.



## Premiers secours



Les dangers	PROTÉGER	SECOURIR	ALERTER
<p><b>Crise cardiaque</b> (par Louise, Joël, Robin, Airon, Cloé, Hugo et Sasha)</p>	<p>Éloigner les gens de la victime                      Limiter la zone de danger                      Sécuriser la victime</p>	<p>Dire à la victime:                      « serrez moi la main si vous m'entendez ;»                      Mettre la victime torse nu ;                      - faire un massage cardiaque (30 fois) puis 2 fois le bouche à bouche ;                      Placer les électrodes du défibrillateur comme sur le dessin puis écouter les consignes du défibrillateur</p>	<p>Appeler le 112                      Donner son numéro de téléphone, son nom                      Dire pourquoi on appelle                      Dire où on est                      Répondre aux questions du 112</p>
<p><b>Chute dans la forêt</b> (par Romy, Maléna, Lya, Adem, Lauryn, Zoé et Zoé, Stan, Lison, Antoine et Yosra)</p>	<p>Sécuriser la victime</p>	<p>Si la victime saigne, comprimer au-dessus de la plaie avec un tee-shirt ou une ceinture par exemple.</p>	<p>IDEM</p>
<p><b>Brûlures</b> (par Liana, Enzo, Jade et Thibaut)</p>	<p>Sécuriser la victime</p>	<p>Mettre la plaie sous l'eau tempérée pendant 20 minutes</p>	<p>IDEM</p>



## LE CORONA - ARTICLE

Une élève de notre classe de CE2 a attrapé le coronavirus. Au début, seuls les élèves qui avaient mangé à la cantine le lundi 22 février avec l'élève malade ont été confinés, parce qu'ils avaient été en contact avec elle sans le masque.

Ensuite, les autres élèves ont été confinés aussi, parce que nous avons appris que c'était le variant sud-africain. Nous sommes restés à la maison 10 jours ! On n'avait pas le droit de se voir...

La maîtresse nous envoyait du travail et pour certains ce n'était pas facile parce que leurs parents travaillaient.

Pour retourner à l'école, on devait avoir un test PCR négatif : c'était gênant, désagréable, douloureux, horrible voire même insupportable !

### Ce que nous avons détesté pendant l'isolement :

- ne plus voir nos amis,
- faire le travail à la maison,
- rester à la maison, ne pas aller au parc,
- ne pas faire de câlins,
- avoir peur d'être malades,
- porter le masque,
- faire les tests !!!

### Ce que nous avons adoré pendant l'isolement :

- faire le travail le matin et être tranquilles l'après-midi (ou l'inverse),
- travailler à notre rythme,
- nous lever tard,
- que nos mamans (ou nos papas) fassent des gâteaux,
- voir nos copines quand elles passaient près de chez nous,
- avoir du temps pour nous, du temps avec nos parents.

Le vendredi 4 mars presque tout le monde était de retour, et nous étions super heureux de nous retrouver !!!

*Sébastien, Ismail, Jade, Arthur, Laëtitia, Léonie, Faustine, Anaïs, Adem, Nolan, Diane, Médine, Léana, Rose, Julie, Line, Evan, Léon, Lola, Sarah, Lisa, Anaëlle, Alexis, Meliké, Manolo, Sana.*



## Le défi des 10 jours sans écran

Les élèves de l'Ecole du Pont bleu ont participé aux dix jours sans écran du 25 mai au 3 juin :  
Ils ne devaient regarder aucun écran pendant 10 jours !

Pour gagner ce défi nous avons trouvé des occupations :

- promener son chien, s'occuper de ses animaux.
- aider des personnes âgées.
- jouer dehors.
- faire des jeux de société avec les parents.
- faire ses devoirs pour mieux savoir ses leçons.
- cuisiner en famille.
- faire des balades en vélo.
- ranger sa chambre.
- aller faire du shopping.
- aller faire du skate-board, du roller.
- jouer au foot.
- faire plein de sport !
- aller pêcher.
- discuter, jouer en famille.
- pique-niquer, camper.
- dessiner.
- jardiner,
- lire un livre.
- se baigner.
- aller visiter une ferme.
- dormir...



POUR :



Certains ont adoré, d'autres ont trouvé que c'était difficile...  
**Mais notre classe de CE2 a réussi le défi.**

A vous de découvrir le monde sans écran !  
Ne vous faites plus avoir par ces aspirateurs à neurones !

Les CE2



**«10 jours SANS ECRAN»**  
(Télé, Ordinateur, Jeux vidéo, Tablettes...)  
**POUR APPRENDRE À MIEUX GÉRER LES ÉCRANS**

## Gaspillage Alimentaire

Un projet sur le thème de l'alimentation et plus précisément sur le gaspillage alimentaire a été mis en place ce mardi 23 mars 2021.

Les élèves ont été sensibilisés sur ce sujet oralement et au moyen d'affiches à la cantine.

Au 3<sup>ème</sup> service (de 12h55 à 13h40) un petit jeu avec un système de points et de valorisation a été organisé pendant la durée du repas.

- La table marque 2 points si l'ensemble des enfants termine son assiette.
- La table marque 1 point si au moins un enfant n'a pas fini son assiette mais qu'il a fait l'effort de goûter.
- La table ne marque pas de point lorsque les enfants ne fournissent pas d'effort.

### Les objectifs de ce projet :

- Limiter le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les enfants sur ses conséquences.
- Mieux doser les quantités de nourriture servies dans l'assiette.
- Impliquer les enfants dans le projet de manière ludique.
- Faire découvrir et faire goûter aux enfants les aliments que ceux-ci ne mangent pas habituellement.

Ce jeu est terminé : l'objectif de ce projet était surtout de faire acquérir les bons gestes aux enfants même en dehors du jeu noté.

Des petits cadeaux symboliques ont été offerts aux vainqueurs de ce jeu.



Les gagnants (classe de CE2)

## Un accueil de loisirs d'été

Cet été, l'équipe d'animation a accueilli 95 enfants durant quatre semaines et demie du 7 au 23 juillet et du 16 au 27 août 2021.

Plusieurs thématiques au programme avec des grands jeux, des sorties et des activités de pleine nature tel que le tir à l'arc le canoë kayak et le VTT.



Pour le mois de juillet, en partenariat avec le Serious Road Trip, les enfants ont pu pratiquer « l'art du cirque » durant 3 semaines et proposer un spectacle sous le chapiteau devant l'œil enchanté de leurs parents.

Pour les sorties du mois de juillet, petits et grands se sont rendus à Accolans au parc de loisirs des Campaines, à Mamirolle à la ferme aux lamas et à Foucherans au labyrinthe de maïs.

Pour le mois d'août notre animateur communal Edo KANTUROV stagiaire directeur a proposé durant la première semaine une thématique sur les jeux olympiques et durant la deuxième semaine une thématique sur le « rythme dans la peau » avec, au programme de l'éveil musical et de la Capoeira ([art martial afro-brésilien](#)). Trois sorties ont été proposées aux enfants. La première le 18 août à Charbonnière les Sapins au Dino Zoo, une sortie à Besançon, pour les petits, au funky Park et le dernier jour de l'accueil, une très belle sortie à Ungersheim en Alsace au Parc des petits princes.

- Semaine 27 : 21 enfants
- Semaine 28 : 21 enfants
- Semaine 29 : 21 enfants
- Semaine 33 : 11 enfants
- Semaine 34 : 21 enfants



Séance de Canoë Kayak avec Edo



Décoration sur le thème du cirque avec  
Isabelle et Claire



Cycle cirque au Serious Road Trip



Sortie au Funky Parc

L'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous donne rendez-vous pour les prochaines vacances de la Toussaint, du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021 (thématique à venir).

## Un accueil de loisirs d'été

L'équipe d'animation accueille vos enfants :

- le matin de 7h30 à 8h20 du lundi au vendredi.
- le midi de 11h30 à 13h20 du lundi au vendredi.
- le midi avec repas de 11h30 à 13h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- le soir de 16h30 à 18h30 (1h, 1h30, 2h) lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Deux mini camp (sous tentes) au mois de juillet et au mois d'août ont été proposés aux enfants pendant cette période à la base nautique de la commune d'Avanne-Aveney.



Barbecue à la base nautique.



Nuit sous tentes à la base nautique.



Sortie à la Ferme aux Lamas (Mamirolle).



Sortie au bowling...

Rappel : les demandes d'inscriptions se font par internet via le logiciel E. enfance utilisé pour le service périscolaire. Le dossier d'inscription doit être rempli et retourné en mairie (ce dossier est valable 1 an).

Contact : Cyril GAGLIONE  
 Tel mairie : 03 81 41 11 36  
 Tel portable : 06 88 22 88 70  
 Mail : [animation@avanne-aveney.com](mailto:animation@avanne-aveney.com)

## Une Salle Des Jeunes (SDJ)



L'objectif de cette initiative est de permettre dans un premier temps, aux jeunes de se rencontrer, de se retrouver entre amis, pour imaginer et prévoir des actions collectives durant leur « temps libre » (sorties, découverte d'activités sportives ou culturelles, mini camps, séjours...).

Une salle d'accueil aménagée et adaptée aux adolescents est mise à leur disposition. Elle est située derrière la salle polyvalente.

Services mis à disposition :

**Les horaires :**

**Le mercredi de 14h00 à 17h30**

**Le vendredi de 19h00 à 21h00**

L'activité « Accueil jeunes » est inscrite dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée à nouveau en 2020 et jusqu'en 2023 entre la CAF du Doubs et la commune d'Avanne-Aveney sous l'appellation « SALLE DES JEUNES » de 11 à 17 ans. Pour s'inscrire à la SDJ une cotisation symbolique de 5 €/enfant est demandée aux familles.



**Le samedi 12 juin la commune d'Avanne-Aveney a proposé aux adolescents inscrits à la salle des jeunes pour la dernière année, un vol en avion à la Vèze.**

Cette initiative communale encadrée par Edo KANTUROV et Luis DO ROSARIO CALÇADA, élu et pilote expérimenté, a permis à neuf adolescents de la commune de survoler Besançon, Avanne-Aveney et les communes avoisinantes pendant 1 heure : un moment inoubliable et de grosses émotions pour ceux qui volaient pour la première fois.

Un grand merci à Luis DO ROSARIO CALÇADA qui a mené cette sortie de main de maître et a permis à certains adolescents de faire leur baptême de l'air !!!



**Le dimanche 27 juin, 10 adolescents du village et l'animateur communal Edo KANTUROV se sont rendus à Montrond-le-Château pour pratiquer la spéléologie avec Thibault GRANDMOTTET encadrant diplômé. Au programme, sur le site de la grotte des Cavottes, descentes en rappel de plus de 10 mètres, mains courantes, tyrolienne de 25m, escalades, obstacles et passages très étroits. Equipés du matériel spécifique à l'activité; casques avec éclairage, combinaisons, baudriers, les adolescents du village ont découvert un monde souterrain insoupçonné du Jura.**

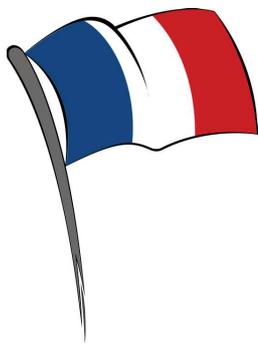


## Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le samedi 8 mai, c'est en présence d'un détachement en arme de la 1<sup>ère</sup> Compagnie de Transmissions de la 1<sup>ère</sup> Division de Besançon, des porte-drapeaux, des anciens combattants et d'élus du village que Madame BERNABEU, maire de la commune et Jean Marc PHILIPPE président des anciens combattants ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

Après la lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, et l'appel aux Morts, cette cérémonie a pris fin dans la salle du conseil de la mairie d'Avanne-Aveney avec la remise de médaille de porte-drapeau (3 ans) à Monsieur Marc HANSMANNEL.

En raison de la COVID, cette année, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie s'est déroulée selon des modalités particulières.



## Rocher de Valmy, Pavoisement d'un écusson

Le vendredi 18 juin, jour de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, la municipalité d'Avanne-Aveney a inauguré un écusson sur le mât des Couleurs du monument aux Morts du Rocher de Valmy, stèle érigée en mémoire des résistants des groupes Guy Mocquet et Marius Vallet exécutés le 26 septembre 1943 à la citadelle de Besançon.

Ce site est très fréquenté et emprunté par de nombreux sportifs (traileurs, VTT...).

Il était important pour la commune de signaler à tous ce lieu par un pavoisement permanent. Monsieur Jean-Marie Ligier, Président de l'AMICALE À LA MÉMOIRE DU GROUPE DE RÉSISTANCE GUY MOCQUET, lors d'un court discours, a retracé l'historique des résistants du groupe Guy Moquet et Marius Vallet jusqu'à leur fin tragique le 26 septembre 1943.

Madame le Maire a tenu à rappeler son attachement au souvenir de l'action de ces jeunes gens pour notre liberté. Après avoir fait lecture de l'Appel du Général De Gaulle et déposé une gerbe au pied du Monument, Madame Bernabeu a dévoilé l'écusson porte-drapeaux tricolore RF en présence d'une quinzaine de personnes.



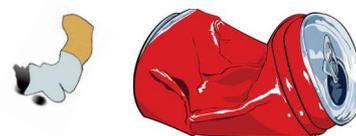
## Nettoyage des berges le 25 mai 2021



Sous un ciel maussade, grands et petits, pinces, gants et sacs poubelles en mains ont démarré le nettoyage avec entrain : Place Champfrêne, parking du stade, terrains de sport gravillonnés, berges du Doubs et du canal ont été passés au peigne fin... mégots à gogo, cannettes en fête, différents plastiques, des morceaux de verre... bref de quoi actionner les pinces, fléchir les genoux et remplir les poubelles !!!

Cette matinée a aussi été l'occasion de rencontres et d'échanges avec, au final, une volonté de recommencer. **Alors rebelote, le samedi 25 septembre** : même lieu de rendez-vous, kiosque proche du parking du stade entre 8h45 et 9h. Le nécessaire pour ce nettoyage sera fourni par la mairie.

Un **grand merci** à toutes les personnes présentes.



## De la worldmusic pour le Mardi des Rives 2021



La traversée du désert Covid n'a pas fait oublier la place Champfrêne pleine des presque 4000 personnes à l'occasion du Mardi des Rives 2019. Au cœur d'une canicule estivale, les « Nez-a-foot » avait embrasé le cœur d'Avanne-Aveney. Cette année, pas de canicule et une ambiance plus calme avec HENRI DIKONGUÉ et son groupe de musiques du monde. Un voyage musical aux confins du makossa, de la bossa nova, de la biguine ou du jazz rock où les cocotiers et le sable chaud ont semblé prolonger le Doubs à proximité immédiate. Les 600 spectateurs autorisés par l'organisation conjointe de Grand Besançon Métropole et de la commune d'Avanne-Aveney, ont pu se réjouir du retour des festivités en périphérie de Besançon.

Henri Dikongué a notamment repris son titre « C'est la vie » de 1998, dont le clip peut être visionné sur internet.



Photo de Benjamin HOUG

## Rassemblement de voitures anciennes



Ce dimanche 25 juillet a eu lieu, au stade d'Avanne-Aveney, le rassemblement de voitures anciennes organisé par le Vesontio Classic Cars.

Près de 200 véhicules de toutes marques étaient présents.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de venir les admirer,

Vous pourrez les retrouver le  
**3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois**

Au stade communal.



*Crédit photo : Arnaud Castagné/L'Est Républicain.*

## Trail des Forts

**28 et 29 août 2021**



L'organisation solide du Trail des Forts a fait ses preuves : même en 2020, elle a pu proposer un week-end d'épreuves pour tous les âges et tous les niveaux, tout en respectant le cahier des charges sécuritaire drastique du préfet. Celui-ci a félicité les responsables, Jean-Marie BAVREL et Olivier TIERCET en tête. L'édition 2021 pourra donc se tenir, avec un décalage dans le calendrier, en étant repoussée de mai à août. Si le variant Delta obscurcit toujours notre horizon sanitaire et va compliquer encore les conditions logistiques de l'organisation, on peut espérer une météo plus clémente que celle qui s'abat habituellement sur le Trail en mai.

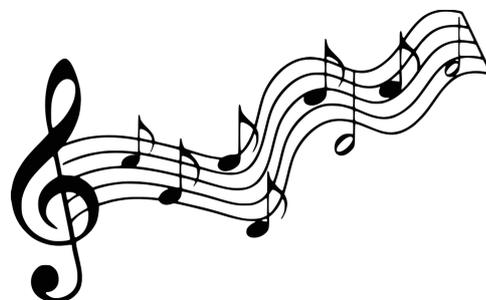
Mais le fait que l'événement existe, est en soi une satisfaction pour les amoureux du sport de pleine nature et les inscriptions sont toujours possibles sur [www.traildesforts.com](http://www.traildesforts.com). Les bénévoles peuvent également se faire connaître via le site ou en mairie d'Avanne-Aveney, commune d'accueil du relais sur le 53 km.

## Concert du chœur Contrez'ut "des Balkans à la Baltique"

Vendredi 17 septembre 2021 à 18h30

place Champfrêne - durée 1h15

Ce programme est un florilège de chansons harmonisées par des compositeurs tchèques, hongrois, lettons, norvégiens; il est composé pour des voix féminines, de la voix soliste à un ensemble de 16 chanteuses a capella ou accompagnées au piano (pièces de Dvorak, Kodaly, Grieg, Mence ou Dubra...).



## LES BŒUFS ATTELÉS

CONCERT GRATUIT

Dimanche 12 septembre à 14h30

**EN CONCERT**

AVANNE AVENEY

**LES BŒUFS ATTELÉS**

REPRISES DES BEATLES

14H30

ENTRÉE GRATUITE SUR RÉSERVATION

12 SEPTEMBRE 2021

PLACE CHAMPFRÊNE

Première partie Novisce

IMPRIMERIE PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Après plusieurs annulations dues à la covid et aux inondations, **les BŒUFS ATTELÉS** seront sur scène, place Champfrêne le dimanche 12 septembre à 14h30.

Ils interpréteront les plus grands succès des BEATLES, un show à ne pas manquer

- Marc Borg à la batterie, aux percussions et aux chœurs.
- Philippe Gérard à la guitare et au chant.
- Paul Bernard à la guitare et au chant.
- Émile Flores à la basse et au chant.

En première partie chansons françaises à l'honneur avec **NOVISCE** guitariste solo .



## Bibliothèque Livres dans la boucle

La bibliothèque aura le plaisir d'accueillir **Delphine COULIN**

lors des rencontres « Livres dans la Boucle »

**Vendredi 17 septembre 2021 à 19h30**

à la salle du conseil

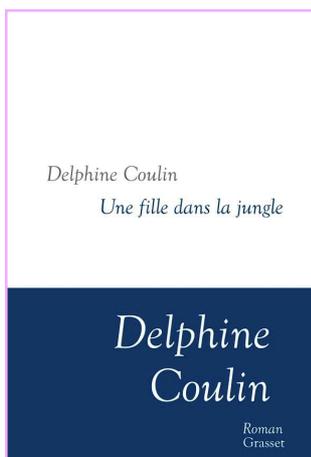


### Filmographie:

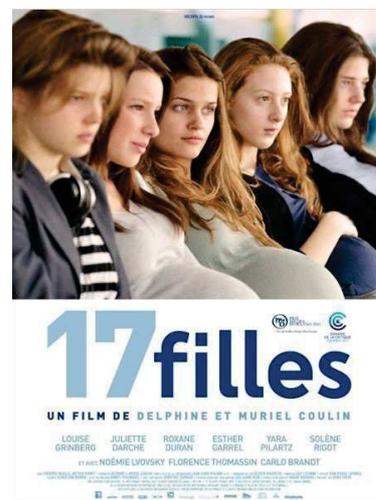
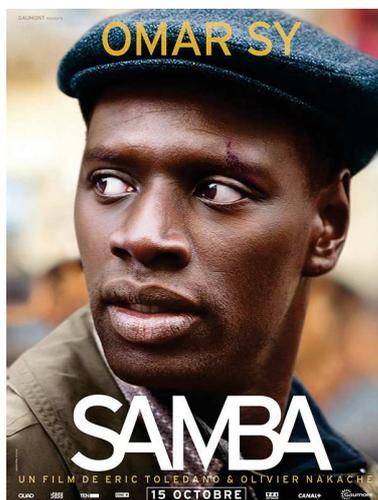
- 17 filles 2011
- Samba 2014
- Voir du pays 2016

### Romans :

- Loin à l'Ouest 2021
- Une fille dans la jungle 2017
- Voir du pays 2013
- Samba pour la France 2011
- Une seconde de plus 2006
- Les traces 2004



Les livres sont disponibles à la bibliothèque.



## Au fil de l'eau ...

### L'eau : quels enjeux pour demain ?

**Vendredi 01 Octobre**  
**de 18h30 à 20h00**

Une **présentation interactive** avec M<sup>me</sup> Chatelain-Bardet et M<sup>r</sup> Froger (EPTB\* Saône/Doubs) de 18h30 à 20h00 aura lieu en salle du conseil  
- Ouverte à tous -

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Cécile CAU, Conseillère Déléguée chargée de l'environnement. par mail [ceccau@free.fr](mailto:ceccau@free.fr) ou au 07.82.43.95.24 après 18h.

**EPTB\*** : Etablissement Public Territorial du Bassin Saône/Doubs.

## Manifestations à venir

### "Sur la piste du Castor"

**Samedi 6 Novembre**  
**de 9h30 à 12h00**



La LPO Bourgogne Franche-Comté organise une sortie nature "**Sur la piste du Castor**" Elle aura lieu sur l'espace naturel sensible de la boucle du Doubs d'Avanne-Aveney.

Inscription auprès de la LPO Bourgogne Franche-Comté Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)  
Tél : 06.98.95.45.13 - Sortie réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Doubs.

## Poursuite de la restauration des mares de la forêt communale d'Avanne-Aveney

### Chantier participatif

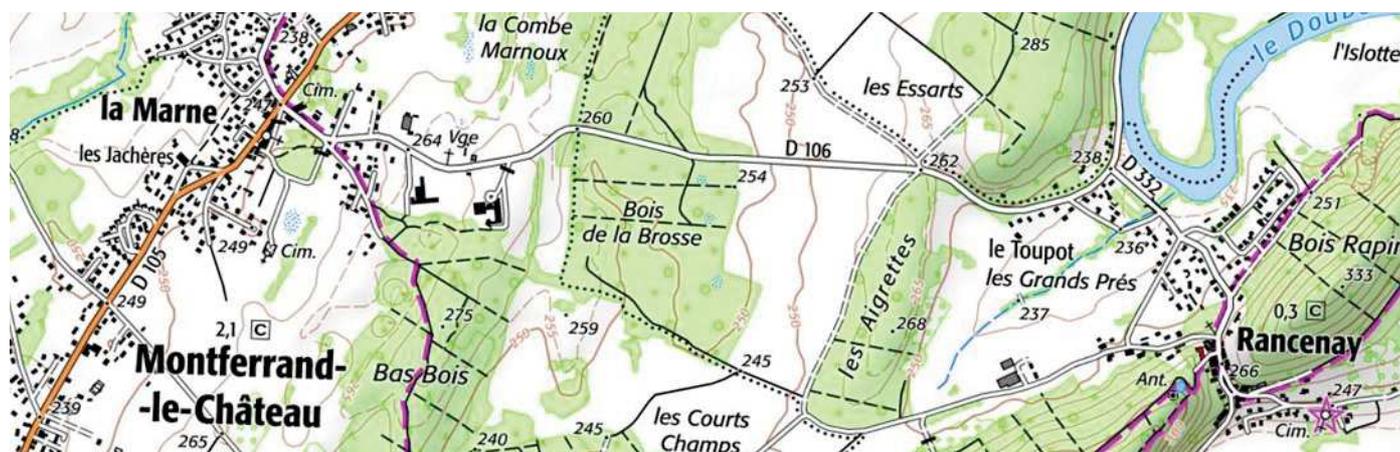
**Samedi 9 Octobre de 9h00 à 17h00**

Au programme : qu'il pleuve ou qu'il vente, présentation des amphibiens et des menaces qui pèsent sur leurs populations, arrachage de végétation herbacée colonisant bientôt toute la surface de la mare Morel, enlèvement de branches et autres bois morts, mise en petits tas favorables à la petite faune, nettoyage et surcreusement éventuel d'autres mares du massif.

Prévoir pelles, bûches, brouettes, seaux de maçon, scies à main, sécateurs, coupe branches, gants de travail, bottes et vêtements de travail chauds et étanches.

Repas tiré du sac pour celles et ceux qui le souhaitent le midi.

Rendez-vous à l'intersection de la route départementale 106 entre Montferrand-le-Château et Rancenay à l'intersection du chemin blanc les Essarts.



Inscriptions obligatoires auprès de M<sup>r</sup> Alix MICHON, LPO\* Bourgogne Franche-Comté.

Courriel : [alix.michon@lpo.fr](mailto:alix.michon@lpo.fr)

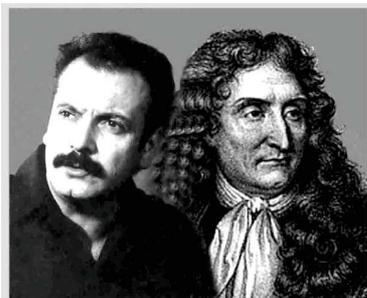
Tél : 06.58.52.62.99

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Cécile Cau par mail [ceccau@free.fr](mailto:ceccau@free.fr) ou au 07.82.43.95.24 après 18h.

**LPO\*** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

CONCERT

6 novembre à 20h30 salle d'Aveney



**Brassens & LA FONTAINE**  
*Chansons, contes, fables*

Brassens connaissait La Fontaine depuis l'école, comme beaucoup d'enfants. Il dira plus tard le regretter car « *La Fontaine, c'est une affaire d'adulte* ». Et le recueil des fables que Jeanne, l'hôtesse de *La chanson pour l'Auvergnat*, lui offrit pour ses 20 ans sera son dernier livre de chevet, 40 ans plus tard.

Le spectacle présenté ici, réunissant les deux auteurs est, lui aussi une *affaire d'adultes*. Nous avons fait assez largement appel aux *Contes* de La Fontaine, lesquels sont quelque peu libertins. Les chansons de Brassens qui les accompagnent sont de la même veine. Si la vulgarité est absente chez l'un comme chez l'autre, l'espièglerie et la malice qui la remplacent sont d'un humour dont les enfants ne goûteraient pas la finesse et le sel.

Brassens et La Fontaine c'est, à trois siècles d'écart, la même acuité du regard porté sur la société qui les entoure, la même ironie, le même art du langage, qui leur permet de parler avec légèreté de sujets graves et d'exprimer des idées qui s'adressent à la conscience. Le tout dans un genre parfois qualifié de mineur, chanson pour l'un, fable pour l'autre, que la liberté de forme rend accessible.

Ce spectacle propose des mises en parallèle de fables ou d'extraits de contes avec de chansons qui, peut-être, s'en inspirent mais qui, sûrement, auraient pu s'en inspirer, tant certains voisinages sont frappants.

En fil conducteur, les aventures des deux auteurs avec L'Académie Française s'appuient sur des extraits du *Factum* d'Antoine Furetière publié à partir de 1685 et sur un article de presse qu'inspira la remise à Brassens par l'Institution de son Grand Prix de poésie en 1967.

*Je n'appelle pas gaîte  
ce qui excite le rire mais  
un certain charme un  
air agréable qu'on peut  
donner à toutes sortes de  
sujets même les plus  
sérieux La Fontaine*

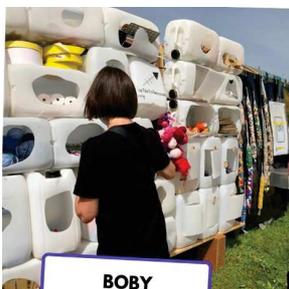
*Citation recopiée de la main de Brassens*

Ce spectacle a été présenté le 7 juillet 2021 à Sète, dans le cadre du centenaire de la naissance de Georges Brassens (et des 400 ans de La Fontaine).

Une création de L'Amandier

Jean-Pierre Bolard — Philippe Borie Philippe Henckel (*contrebasse*) — Pascal Michel (*guitare*)

L'arÊTE



L'arÊTE est une association bisontine expérimentant une structure mobile, la «matériauthèque» pour la sensibilisation à la réduction des déchets.

C'est comme une épicerie ambulante proposant des déchets locaux, que l'arÊTE collecte auprès des industriels, commerçants, habitants... qu'elle trie, valorise, et pour lesquels elle trouve un nouvel usage.

Elle propose de venir à votre rencontre avec son camion BOBY :

tous les mardis, du 31 août au 5 octobre  
de 16h30 à 19h30 place Champfrêne.



Seul ou à plusieurs, quel que soit votre âge, venez découvrir un espace atypique, convivial et poétique.

Il vous manque toujours LA petite pièce ?

Tissus, chutes de bois, boutons, tesselles de céramique... Le camion BOBY vous propose de nombreuses ressources à prix libres, des kits d'animation pour petits et grands et des conseils de réalisation pour tous vos projets créatifs.

Exposition artisanale

L'exposition d'artisanat d'art revient  
 durant le week-end des **20 et 21 novembre 2021**  
 dans les locaux de la mairie.

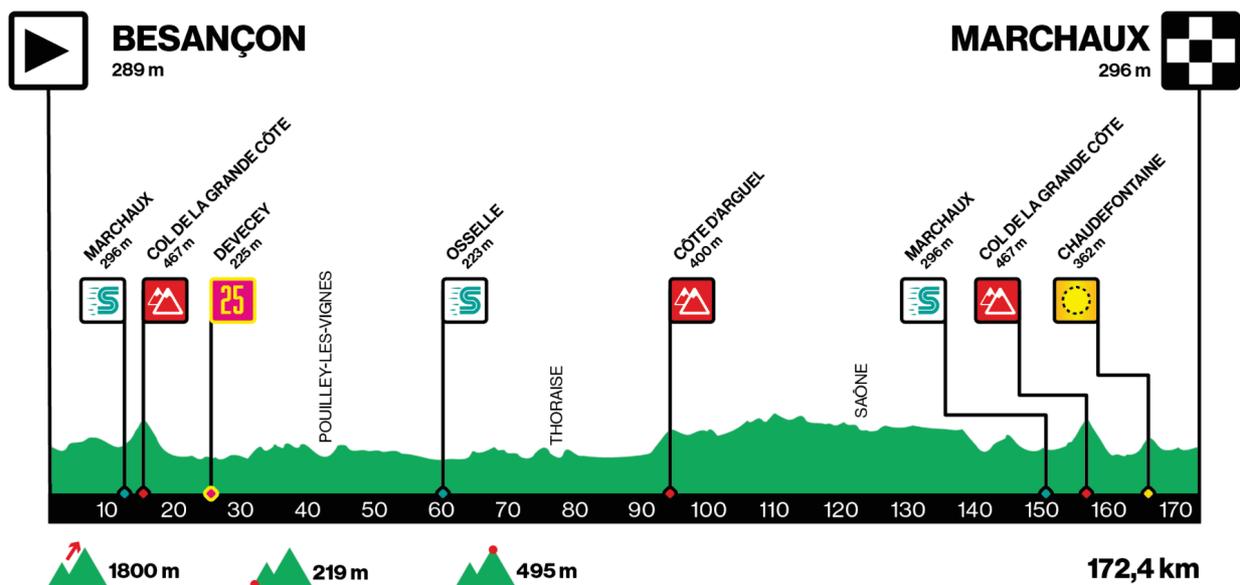


« Classic Grand Besançon »  
 Course cycliste professionnelle

Vendredi 3 septembre 2021

20 équipes internationales vont s'affronter sur les routes du Grand Besançon et du Doubs.

La course passera à Avanne-Aveney aux alentours de **13h40**.





## Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

### Les animations du Relais

Le Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs vous propose gratuitement des temps d'éveil pour les tout-petits de 0 à 6 ans. Assistants maternels, parents ou encore gardes à domicile, n'hésitez pas à venir faire découvrir aux enfants que vous accueillez ou à vos enfants ces animations !

Nous vous accueillons dans un espace neutre, convivial et bienveillant. Un programme riche vous est proposé tout au long de l'année avec la venue de divers intervenants : éveil corporel, éveil musical, jeux libres, contes et comptines, peinture, médiation animale...

Nous vous donnons rendez-vous le 2ème mardi de chaque mois, à la mairie d'Avanne-Aveney (salle du conseil), entre 9h et 11h (entrée libre et gratuite).

### Prochaines dates à découvrir :

- **Mardi 14 septembre** : jeux libres pour commencer... et on continue avec un petit temps de contes et comptines pour la reprise !
- **Mardi 12 octobre** : atelier d'éveil au Yoga avec Sabine.
- **Mardi 9 novembre** : atelier d'éveil corporel avec Stéphane.
- **Mardi 14 décembre** : atelier d'éveil sensoriel avec Christine.

***Bon à savoir :** Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur. N'hésitez pas à nous contacter, à consulter notre site internet ou notre page Facebook pour en savoir plus !*

### Conférence, ouverte à tous :

#### « Comment accompagner les premières séparations chez l'enfant ? »

**Le vendredi 15 octobre 2021, à 20h à la mairie d'Avanne-Aveney (salle du conseil)**

Qui n'a pas été démuni d'être confronté aux pleurs, aux cris de l'enfant au moment du départ ?

L'objectif de cette conférence est de prendre un temps pour échanger sur l'aide à apporter aux enfants pour vivre les séparations et les accompagner pour qu'ils développent tout leur potentiel relationnel et émotionnel.

Cette conférence sera un moment d'échange et de partage avec différentes approches. A destination des parents, grands-parents et tous professionnels de la petite enfance.

*Inscription obligatoire auprès du Relais (03 81 52 09 47 ou [relais.boussieres@famillesrurales.org](mailto:relais.boussieres@famillesrurales.org)).*





### Micro-crèche

La Micro-crèche de la commune d'Avanne-Aveney accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45 (5 semaines annuelles de fermeture). Cette structure est gérée par la Fédération Familles Rurales du Doubs, elle est agréée par le Conseil Général et la Protection Maternelle Infantile et conventionnée par la CAF.

- **Ses atouts pour les enfants :**

L'enfant se retrouve au sein d'un petit groupe dans lequel il pourra jouer en toute tranquillité. Il est confié à 1 ou 2 adultes selon la taille du groupe (1 adulte jusqu'à 3 enfants présents et 2 adultes à partir de 4 enfants présents).

Il évolue dans un espace complètement adapté à l'accueil des jeunes enfants où tout a été pensé pour son éveil, son confort et sa sécurité.

Il lui est proposé de participer à des activités collectives qui vont favoriser son éveil et sa socialisation.

- **Ses atouts pour les parents :**

Une équipe de professionnelles de l'accueil de la petite enfance travaille à la micro crèche : personnels titulaires du CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants.

Le travail de l'équipe est guidé par un projet éducatif.

Le personnel est attentif à la communication quotidienne avec les parents.

Les repas et goûters sont collectifs et fournis par un prestataire de service.

- **Types d'accueil possible :**

Accueil régulier avec réservation de la place et signature d'un contrat.

Accueil occasionnel avec réservation.

Pour les tarifs, consulter la référente technique.

***A compter de septembre 2021, des places sont disponibles le mercredi à la journée, ainsi que de manière occasionnelle tout au long de la semaine !***

*Madame Virginie Béliard*  
*Tél : 03.81.26.02.36*  
*Email : [mc.avanneaveney@famillesrurales.org](mailto:mc.avanneaveney@famillesrurales.org)*

*Micro-crèche d'Avanne-Aveney*  
*11 Rue de l'église*  
*25720 AVANNE AVENEY*

***La micro-crèche déménage !!***  
***Des travaux vont avoir lieu dans les locaux actuels. A partir de septembre 2021, nous vous accueillons de manière provisoire au 2 rue St Vincent.***

## GYM FORM' AVANNE AVENEY

Depuis 40 ans l'association **GYM FORM'AVANNE AVENEY** affiliée à la FEDERATION FRANCAISE SPORTS POUR TOUS propose des activités physiques et sportives de loisirs et de détente à tous les âges et dans tous les milieux, dans le but de :

*promouvoir la santé et le bien être,  
favoriser l'intégration sociale,  
développer l'échange et la générosité.*

### Quelques chiffres des saisons précédentes :

Depuis plusieurs années, l'activité de l'association était en forte progression. En 2019-2020, 17 séances hebdomadaires encadrées par 7 animateurs ou animatrices permettaient à 200 adhérents de tout âge de pratiquer des disciplines variées : gym douce, renforcement musculaire, stretching, Pilates , Marche Nordique, boxe thaï.

Le covid-19 a freiné cet élan et en 2020-2021 seuls 5 cours ont été ouverts : du Qi Gong qui s'est pratiqué en plein air ou en visioconférence, de la Marche Nordique, et une nouvelle activité « rando/free fit » a permis de remplacer les cours en salle.

### Saison 2021-2022 :

L'association projette de redémarrer progressivement avec 9 séances hebdomadaires en salle, et 2 créneaux de Marche Nordique.

Pour s'adapter aux conditions sanitaires, les tapis collectifs ne seront pas utilisés et il sera demandé à chaque pratiquant de venir avec son **tapis personnel**.

Si nécessaire, la plupart des cours pourront être proposés en visioconférence ou en extérieur.

En outre, en complément des séances en club, la fédération met en ligne chaque semaine une séance, accessible à tous les licenciés et visionnable à tout moment.

Lors des inscriptions, le samedi 11 septembre, la nouvelle animatrice gym/bodymove et Pilates sera présente, et l'animatrice Qi Gong vous proposera une petite séance découverte ( horaire à définir)

### informations sur les tarifs 2021-2022 :

**Tarif de base**, un cours hebdomadaire pour un adulte habitant Avanne-Aveney à 120 ou 140 €, comprend la licence - assurance fédérale de 28 €.

**Licence, donc tarif, réduit de 10 € pour les moins de 18 ans**

**Tarifs dégressifs** dans le cas de plusieurs activités ou cours hebdomadaires (70 € par activité supplémentaire à partir de la 2<sup>ème</sup>)

**Réduction** de 10 € accordée par le club pour étudiants, 2<sup>ème</sup> adulte d'une même famille

**Supplément** de 5 € pour les personnes n'habitant pas la commune d'Avanne Aveney

Un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive doit obligatoirement être fourni au moment d'une **première inscription**.

Pour une ré inscription : le certificat médical fourni précédemment a une validité de trois ans, à condition de remplir un questionnaire de santé QS Sport, puis remplir et fournir une attestation d'absence de contre indication à la pratique sportive.

Adresse : salle polyvalente - 1 rue de l'Eglise - 25720 AVANNE AVENEY  
tél. 03 81 52 97 79 - [gymformaa@orange.fr](mailto:gymformaa@orange.fr)

Site internet Gym Form'Avanne Aveney : [www.cl.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25](http://www.cl.sportspourtous.org/gymformavanneaveney-25)  
Site internet Fédération Sports pour tous : [www.sportspourtous.org](http://www.sportspourtous.org)





*Journée PORTES OUVERTES*

*Samedi 11 Septembre 2021*

*De 9 H 30 à 18 H 30*



Découvrez ou redécouvrez le **Tennis de Table** !

Les pongistes du club vous accueilleront avec plaisir à la salle, rue de l'école à Aveney (Ancienne école).



Pour tout renseignement sur « Le PING » à Avanne-Aveney contactez:

Michel CHEVRY : 06 89 47 77 50

Bernard DELOULE : 06 75 60 94 90



## Atelier Théâtre à Avanne-Aveney



Le théâtre du Martin Pêcheur vous propose de pratiquer le jeu, le clown et l'improvisation **le jeudi soir à 19h30 à algéco , école d'Avanne-Aveney.**

Ces séances sont codirigées par Pauline Poignand et Julien Daroles, ouvertes à tous de 7 à 107 ans, débutants ou non.

« Avec ou sans texte nous cherchons à créer un groupe, une troupe où le travail sera collectif et s'élaborera avec exigence dans la joie et la bienveillance ...

Nous sommes transdisciplinaires : théâtre de plateau, de rue, de forum, musique, arts plastiques, documentaire et vidéo ».

Pour plus de renseignements contacter Pauline Poignand au 06 30 03 87 18

## Le Festival Serious sera au rendez vous cette année !



Pour le plaisir de tous, des spectacles de cirque, de jonglage, de trapèze et d'équilibre, des numéros de cabaret, du théâtre burlesque, des concerts et un apéro-concert vous seront proposés au Festival Serious.

Nous vous attendons du **15 au 19 septembre** sur le site du Serious à Avanne avec plusieurs chapiteaux.

Autour du thème des Jeux olympiques, des animations et le site sera prêt pour vous accueillir sous son chapiteau et ses scènes extérieures et scène concert...

Plusieurs compagnies proposeront de nombreuses animations : des duos de clowns, des concerts théâtralisés et multi-instrumentistes, des danses en tutus et baskets, mat chinois... dans des numéros qui réjouiront les petits comme les grands, dès le vendredi soir à 19h30.

Sur le site les enfants pourront s'essayer aux arts du cirque le samedi et dimanche à 15h, une buvette et une restauration seront disponibles sur place.

Parking au stade municipal., prévoir une petite marche le long de la route pour rentrer dans le village Olympique du Serious.

La billetterie se fera en ligne...



Pour toute autre information <http://chb.theseriousroadtrip.org/>



### Association Franc Comtoise des Anciens Combattants (AFCAC)

- Dernier dimanche de Septembre: Cérémonie à la stèle du comice RN 83 Commune d'Avanne-Aveney.
- 11 novembre: Cérémonie Patriotique au monument aux morts d'Avanne-Aveney.

**Renseignements:** Jean-Marc Philippe  
philippebesac@gmail.com



### USAA

Tournois Lafayette

**Vendredi 17 septembre 2021**

**Renseignements:** BARROIS Gérard  
gerard.barrois25@orange.fr



### WOKA LOISIRS

Été 2021/2022



Ouverture de la base nautique , location de kayak, Paddle et roller du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, 7/7j de 11h à 18h.

Séance découverte Paddle tous les lundis de juillet à Août de 18h à 19h.

**Dés 2021 l'été** Labellisation « accueil Vélo » de la base d'Avanne-Aveney.

**Printemps 2022** Nettoyage de la rivière.

**Renseignements:** avanne@woka.fr / 03.81.87.53.11

## Au fil de l'eau ...

## Associations du village



### Théâtre Du Martin Pêcheur



27, 28, 19 août 2021

Atelier théâtre au musée des maison comtoise

Enfants et adultes

**Renseignements:** Pauline Poignand - 06 30 03 87 18



### LASCAR



11 et 12 décembre 2021

Stage d'Aïkido adultes avec Brahim Si GUESMI

**Renseignements:** Aubry Truc May  
aubry.tm@free.fr



### AVALFORT

**Samedi 9 octobre**

Randonnées

9h 12h Centre bourg - fort de planoise

(bonnes chaussures, lampe, pic nique, boissons)

Famille de bons marcheurs

5€/ personnes annulation si mauvais temps

**Renseignements:** Pascal DCUROS  
avalfort.gb@gmail.com  
06.42.61.51.20



### AMUSO



**11 Décembre:** Chantons Noël ensemble  
(Musique) fête de Noël D'AVANNE-AVENEY  
Pauses musicales tous les mois sur amuso.fr

**Renseignements:**

amuso.association@gmail.com  
07.81.04.29.09

Retrouvez l'intégralité des associations d'Avanne-Aveney et de leurs activités dans le

« Journal des Associations »

distribué en boîte aux lettres et disponible sur notre site internet

[www.avanne-aveney.com](http://www.avanne-aveney.com)

## COMPTES RENDUS des réunions du conseil municipal

(les comptes rendus complets sont accessibles sur [www.avanne-aveney.com](http://www.avanne-aveney.com))

### RÉUNION DU 08 AVRIL 2021

#### OBJET : Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 22.05 %

(soit 40.13 % à faire apparaître sur l'état 1259 pour tenir compte du transfert de la part départementale).

- Foncier non bâti = 22.80 %

#### OBJET : Finances locales : vote des subventions aux associations

Le municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

NOM	PROJET	Vote 2021
LASCAR	Association Sportives et	275
Nos Petits Loups	Association de parents d'élèves	275
AMUSO	Ecole de musique structurante	2275
TENNIS TABLE AVANNE	Financement professeur	440
Amicale Guy MOCQUET	mémoire des groupes martyrs	200
SEMONS L'ESPOIR	Soutien aux enfants hospitalisés et leurs familles. Maison de L'Hôpital	275
LE LISERON	Apporter un soutien aux enfants	275
BIBLIOTHEQUE DE L'HOPITAL	Distraction des malades du CHRU Minjoz	400
AVALFORT	Valorisation places fortes	150
FARER	Intervention en maison de	200
ALEDD	Enfance et handicap	500
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Accompagnement des familles en grandes difficultés	100
Banque alimentaire de	Distribution de denrées	1000
Restaurants du cœur	repas	500
	TOTAL	6865 €

#### OBJET : Vote du budget primitif communal 2021

Le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif de la commune 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 438 800.00 €	3 438 800.00 €
Section d'investissement	2 842 000.00 €	2 842 000.00 €
TOTAL	6 280 800.00 €	6 280 800.00 €

#### OBJET : Vote du budget annexe Forêt 2021

Le conseil municipal décide d'approuver le budget annexe Forêt 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	169 099.00 €	169 099.00 €
Section d'investissement	56 741.00 €	56 741.00 €
TOTAL	225 840.00 €	225 840.00 €

#### OBJET : Maitrise d'œuvre RPE : Approbation de l'avant-projet sommaire

Par une délibération n°2020-066 du 8 octobre 2020, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bureau de poste au cabinet d'architecture ALVEOLE.

L'avant-projet sommaire (APS) a été présenté et remis à Mme le maire le 8 mars 2021, en présence de l'actuelle association utilisatrice des locaux, Familles rurales.

Mme le maire demande que l'assemblée se prononce par un vote sur le contenu de l'APS, dont l'ensemble des planches est présenté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, mesures suivantes, de valider l'avant-projet sommaire du cabinet ALVEOLE Architecture pour la réhabilitation de l'ancien local de la poste, sous les réserves suivantes :

La buanderie prévue au niveau R+2 est rassemblée au niveau rez-de-chaussée ;

Le bâtiment doit être considéré comme un R+1. Ainsi, l'ascenseur et l'escalier extérieur ne doit desservir que le rez-de-chaussée et le R+1. Le plain-pied impliquera le maintien de la passerelle actuelle entre le R+1 et le cheminement vers l'école maternelle ;

L'enveloppe budgétaire des travaux inscrits dans l'avant-projet doit être limitée à 500 000 € hors taxes et hors maîtrise d'œuvre.

#### OBJET : Subvention d'équipement : Aménagement des allées du cimetière

Dans le cadre du marché de travaux portant sur l'aménagement des allées du cimetière et sur la rénovation de la cour de l'école élémentaire, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter deux aides au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur la base des plans de financement suivants :

ALLEE DU CIMETIERE		
FINANCEURS	MONTANT SOLLICITE	%
DETR	4 545.00	30
Autofinancement	10 607.55	70
TOTAL	15 152.55	100

COUR ECOLE ELEMENTAIRE		
FINANCEURS	MONTANT SOLLICITE	%
DETR	3 158	30
Autofinancement	7 368.90	70
TOTAL	10 526.90	100

## RÉUNION DU 20 MAI 2021

### **OBJET : Acquisitions foncières : parcelles n° AD 197, D 315, D 116, A 651, B 113, D162**

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, Vu les intentions d'aliéner des propriétaires des parcelles AD 197, D 315, D 116, A 651, B 113, D 162.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des immeubles suivants aux prix indiqués au tableau :

Propriétaire	N° cadastre	Nature	contenance	Prix en euros au m <sup>2</sup>
M. BOUE Albert et Micheline	AD 197	Zone N – forêt	764 m <sup>2</sup>	3.24
Indivision ROBIN	D 314	Zone N et A	2525 m <sup>2</sup>	3.24
Indivision ROBIN	D 116	Zone N – forêt	1250 m <sup>2</sup>	3.24
Indivision ROBIN	A 651	Zone N – forêt	720 m <sup>2</sup>	3.24
Indivision ROBIN	B 113	Zone A – friche	540 m <sup>2</sup>	1
Indivision ROBIN	D 162	Zone N – forêt	683 m <sup>2</sup>	1 euro la parcelle

### **OBJET : Domaine : Inscription d'itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs (PDIPR)**

Mme BERNABEU Marie-Jeanne, Maire de Avanne-Aveney, présente les caractéristiques et les objectifs du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

L'élaboration du PDIPR relève de la compétence des départements (article L 361-1 du Code de l'environnement).

Les objectifs du PDIPR sont les suivants :

- créer les conditions d'aménagement, d'entretien et de valorisation des sentiers destinés à la pratique de la promenade et de la randonnée pédestre, VTT ou équestre, et qui participent à l'essor des modes doux de déplacement et au développement touristique des territoires,
- garantir la continuité de ces itinéraires de randonnée.

Le PDIPR constitue à la fois un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement, et une opportunité pour mieux organiser ces diverses pratiques et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR protège juridiquement cet itinéraire. Il devient donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer les pratiques ou en modifier les caractéristiques.

Dans le Doubs, le PDIPR a été créé et mis en place par le Département le 14 décembre 1998.

En vue de l'inscription d'un itinéraire au PDIPR par le Département, plusieurs conditions doivent être réunies et notamment :

- pour les chemins ruraux ou la traversée des parcelles du domaine privé communal, une délibération de la commune concernée autorisant l'inscription du chemin ou de la parcelle concernée,
- pour les parcelles privées, la signature par le Département d'une convention de passage avec les propriétaires des parcelles concernées.

Dans le cas présent, à l'issue d'une phase de concertation conduite dans le cadre du développement de la randonnée au sein de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole, le conseil municipal est invité à se prononcer :

- sur la liste des chemins ruraux (domaine privé de la Commune mais affecté à l'usage du public) proposés ci-dessous et concernant l'itinéraire du Sentier de découverte de Larnod;

- sur les autres sentiers, propriétés de la Commune, devant faire l'objet d'une convention de passage (chemin d'Etat ou autre collectivité).

Une fois validées par le Conseil municipal, ces propositions d'inscriptions au PDIPR sont soumises à l'approbation du Conseil départemental.

Concernant les chemins privés, l'avis du Conseil municipal est un avis de principe, étant entendu que leur inscription au PDIPR ne pourra être effectuée qu'après signature d'une convention d'autorisation de passage entre les propriétaires et l'EPCI.

L'ensemble des chemins, dont les chemins ruraux et autres chemins appartenant à la commune (valeur « chemin Etat ou autre collectivité » dans la colonne statut juridique), à inscrire au PDIPR sont présentés dans le tableau suivant :

statut juridique	Nom de voie	Section de Parcelle	Numéro de Parcelle	Propriétaire	Itinéraire concerné
Chemin rural	B153	B	153	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B145	B	145	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B146	B	146	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B147	B	147	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B104	B	104	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B105	B	105	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B439	B	439	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B106	B	106	Commune	sentier découverte
Chemin rural	B120	B	120	Commune	sentier découverte
Chemin rural	Chemin	B		Commune	sentier découverte

Ces chemins, appartenant au domaine privé de la commune d'Avanne-Aveney, figurent sur fond cartographique dans le dossier qui est joint en annexe de la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**EMET** un avis favorable aux propositions de sentiers à inscrire au PDIPR sur le territoire communal,

**DEMANDE** au Département du Doubs l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux mentionnés dans le tableau ci-dessus,

**S'ENGAGE** (pour les Chemins ruraux uniquement) :

conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi

n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins,

⇒ à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux inscrits au PDIPR,

⇒ en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural inscrit au PDIPR, à informer le Département du Doubs et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité,

⇒ à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,

⇒ à intégrer la préservation des chemins ruraux inscrits au PDIPR dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de tous documents d'urbanisme inhérents à la commune,

⇒ à prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire quand cela est possible, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire sauf pour les ayants droits (propriétaires riverains ne disposant pas d'autres voies d'accès, service de secours, équipe d'aménagement et d'entretien, ...),

**ACCEPTÉ** le balisage et la pose de signalétique, conformément aux préconisations du PDIPR du Doubs,

**AUTORISE** le département du Doubs (pour les itinéraires touristiques structurants à l'échelle départementale) ou l'EPCI (pour les itinéraires touristiques structurants à l'échelle intercommunale) à procéder à l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR,

**AUTORISE** Madame le maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription, et en particulier les conventions de passage à établir sur les sentiers propriétés de la Commune autres que les chemins ruraux.

## **Objet : décision modificative N° 1 du budget primitif forêt**

Conformément aux dispositions qui s'appliquent en matière budgétaire, c'est-à-dire sous réserve des principes d'équilibre et de vote du budget, il y a lieu de modifier les écritures budgétaires suivantes conformément au calcul du plafond applicable aux dotations budgétaires pour dépenses imprévues, à la demande de M. le trésorier municipal:

Désignation	Diminution en crédits en €	Augmentation en crédits en €
DI Compte 020 dépenses imprévues investissement	150 €	
DI Compte 2117 bois et forêts		+ 150 €

## **OBJET : Enseignement : frais de scolarité 2019-2020**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, du montant de la contribution de la commune de résidence des enfants scolarisés à Avanne-Aveney pour l'année scolaire 2019-2020 selon les termes suivants :

- école maternelle : 2301.30 €/enfant
- école élémentaire : 357.07 €/enfant

## **OBJET : Accueil salle des jeunes : montant de l'adhésion 2021-2022**

le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le montant de la cotisation annuelle « Accueil de jeunes » à 5 euros pour l'année scolaire 2021-2022.

## **OBJET : Convention de partenariat entre la GBM et la commune d'Avanne-Aveney pour l'organisation du Mardi des rives 2021**

Proposé par Grand Besançon Métropole en lien avec les communes d'accueil, le programme « Les Mardis des Rives » a pour objectif général d'animer le territoire du Grand Besançon, en particulier la vallée du Doubs, au cours de la période estivale, à travers l'organisation de concerts, en soirée, tous les mardis des mois de juillet et août.

Cette proposition répond aux trois enjeux suivants :

- proposer aux habitants du Grand Besançon et aux touristes un concert à caractère familial et festif, dans le contexte d'une soirée conviviale,
- mettre en valeur les paysages et les cheminements le long de la vallée du Doubs,

- permettre aux habitants de la communauté urbaine et aux touristes de découvrir les ressources artistiques et environnementales du territoire.

La conception, l'organisation et la mise en œuvre des Mardis des Rives reposent sur un partenariat étroit entre la Direction de l'action culturelle de Grand Besançon Métropole et les communes d'accueil.

L'organisation de cette manifestation fait l'objet d'un cahier des charges général récapitulant les engagements de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole et de la commune d'accueil.

Au vu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, la tenue comme les modalités d'organisation sont susceptibles de modifications et restent soumises aux règles sanitaires en vigueur à la date de la représentation.

La convention proposée a pour objet de définir le partenariat entre les parties pour le concert gratuit du mardi 20 juillet 2021 qui se déroulera sur l'esplanade Champfrêne à partir de 20h.

GBM se charge de la communication, de la régie musicale et des déclarations officielles liant tout organisateur de manifestations publiques, la présence d'un poste de premiers secours et d'un service de sécurité. La commune assure la préparation logistique du lieu, prévoit une buvette et la collation du groupe technique, la police de stationnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat entre GBM et la commune d'Avanne-Aveney pour l'organisation du Mardi des rives 2021.

## **OBJET : Désignation d'un référent Déchets pour le SYBERT**

Le conseil municipal, sur proposition du maire, procède, à l'unanimité des membres présents et représentés, à la désignation des référents suivants :

référent titulaire : Joel GODARD  
référent suppléant : Yohann PERRIN

## RÉUNION DU 10 JUIN 2021

### Objet : création d'un marché alimentaire

Mme le maire expose que la création d'un marché alimentaire fait partie des objectifs inscrits dans la profession de foi de l'équipe municipale en place et que, après quelques contacts infructueux, une solution clé en main est offerte par le concept créé par la société « Simpli-Cité ».

Mme Vanessa ETIENNE, employée de cette société créée par Alain STEHLY du groupe « Vite-Abris », présente les modalités de mise en place d'un marché avec la commune d'Avanne-Aveney. La société est soutenue et conseillée par la fédération nationale des marchés de France.

A partir d'une convention d'occupation du domaine public, le projet consiste en l'organisation d'une animation hebdomadaire avec une offre alimentaire diversifiée, intégrant un espace de convivialité. L'offre est centrée sur la boucherie, la fromagerie, les primeurs mais n'empêche pas d'autres prestataires alimentaires. La société sélectionne les commerçants locaux et se charge de l'animation du marché et de la communication.

En contrepartie, la commune met à disposition son espace public, deux bacs de déchets, la possibilité d'un raccordement électrique et l'accès à des toilettes et à un point d'eau. L'objectif général est de dynamiser le centre-bourg, créer un lieu d'échanges et de rencontres au sein du village, permettre l'accès aux circuits courts et au consommateur local.

La commune d'Avanne-Aveney appartient à un groupe de 5 communes qui doivent se partager les créneaux encore disponibles, compatibles avec l'activité des commerçants et producteurs. Mme le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un des trois créneaux suivants :

- Jeudi soir
- Samedi matin
- Dimanche matin

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide par 12 voix pour, 1 voix contre, et 5 abstentions :

**VALIDE** l'installation d'un marché alimentaire sur le créneau du jeudi soir à compter de septembre 2021 et pour chaque semaine de l'année,

**AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### Objet : Finances publiques : Passage à la nomenclature comptable M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Le référentiel M57 est applicable :

- de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, à la Ville de Paris ;
- par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106.III loi NOTRé) ;
- par convention avec la Cour des comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics (art. 110 loi NOTRé) ;
- par convention avec l'État, aux collectivités locales expérimentatrices du compte financier unique (art. 242 loi de finances pour 2019)

Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

À cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14 (communes), M52 (départements), M61 (SDIS), M71 (Régions), M831 (CNFPT) et M832 (Centres de gestion) seront supprimées.

Les budgets Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature (M4).

Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le référentiel M57 (communes de moins de 3500 habitants) pour les budgets suivants :

Budget principal de la commune  
Budget Forêt  
CCAS

Avec l'accord du trésorier, la collectivité pourra être éligible à l'expérimentation compte financier unique (CFU) pour le budget principal et le budget annexe Forêt. En revanche, le budget annexe CCAS est hors champ de l'expérimentation CFU.

Vu l'avis de M. le trésorier en date du 2 juin 2021,

le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter, à compter du 1er janvier 2022, le référentiel comptable M57 pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune,
- Budget Forêt,
- CCAS,

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-028 du 20 mai 2021.

### **Objet : Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles visée au B du II de l'article 1396 du code général des impôts**

Mme le maire expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, délimitées par un plan local d'urbanisme comme c'est le cas à Avanne-Aveney.

Cette majoration a une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 euros par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune.

La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 200 mètres carrés. Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire.

Cette majoration ne peut excéder 3% d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par l'article 321 H de l'annexe III au code général des impôts et représentative de la valeur moyenne du terrain selon la situation géographique.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée en mairie. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1396 du code général des impôts,

VU l'article 321 H de l'annexe III au code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions :

**DECIDE** de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles ;

**FIXE** la majoration à 1.5 € par mètre carré sous réserve de l'application du plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe du projet de loi de finances établi pour cette même année ;

**CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **Objet : commande publique : attribution du marché Restauration scolaire.**

Une consultation pour un marché de confection, fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire a été lancée le 1<sup>er</sup> avril 2021. Sept offres ont été déposées en mairie avant le 29 avril 2021. La commission d'appel d'offres a approuvé le rapport d'analyse des offres et a donné un avis d'attribution au profit de la société Cuisine Estredia situé à St-Rémy (70).

Le montant du marché est indiqué dans le procès-verbal joint de la commission communale des marchés à procédure adaptée.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'attribuer le marché de confection, fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire à la société Cuisine Estredia situé à St-Rémy (70) ;
- de facturer aux familles un prix unique quelle que soit la prestation fournie (repas normal, spécifique ou PAI) ,
- de donner pouvoir à Mme le maire pour signer les actes nécessaires à la mise en œuvre du marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

### **Objet: Services publics : tarifs des services périscolaires 2021-2022**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs suivants pour les différents services péri-extrascolaires pour l'année scolaire 2021-2022 :

**TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR AVANNE-AVENEY  
(en Euros)**

Quotient familial	Garderie matin	Cantine	Garderie midi	Garderie soir (taux horaire)	Garderie du soir (½ heure)
< 800	1,25	5.20	1,25	1,25	0.62
Intermédiaire	1.47	5.46	1.47	1.47	0.73
> 1200	1,70	5.61	1,70	1,70	0.85

**TARIFS CANTINE ET GARDERIE POUR LES AUTRES COMMUNES  
(DONT RANCENAY)  
en Euros**

Quotient familial	Garderie matin	Cantine	Garderie midi	Garderie soir (taux horaire)	Garderie du soir (½ heure)
< 800	1.47	5.53	1.47	1.47	0.73
Intermédiaire	1.70	5.81	1.70	1.70	0.85
> 1200	1,91	5,97	1,91	1,91	0.95

**ACCUEIL DU MERCREDI MATIN**

Quotient familial	Habitants d'Avanne-Aveney Sans repas (forfait par matinée)	Habitants hors de la commune Sans repas (forfait par matinée)
< 800	7.18 €	9.57 €
Intermédiaire	8.38 €	10.77 €
> 1200	9.57 €	11.22 €

**TARIFS EXTRASCOLAIRES (en Euros)**

Journée avec repas	QF < 800	QF intermédiaire	QF > 1200
Habitants d'Avanne-Aveney	14.20	17.91	21.10
Habitants hors commune	19.83	22.37	25.71
Journée sans repas	QF < 800	QF intermédiaire	QF > 1200
Habitants d'Avanne-Aveney	9	12.45	15.49
Habitants hors commune	14.30	16.56	19.74

**Objet : Cimetière : vente de caveaux**

M. Yohann PERRIN expose que, dans un souci de service rendu à l'égard des familles, une commune peut décider de procéder à la construction de caveaux d'avance qui seront vendus aux familles avec les concessions de terrains prévus à l'article L 2223-13 du CGCT. La circulaire n°96-160 du 15 mars 1976 a indiqué les limites de ces opérations. Les familles doivent pouvoir acquérir des concessions libres de toute construction préalable et faire appel à un entrepreneur de leur choix pour la construction d'un caveau, celle-ci n'étant de surcroît en aucun cas une obligation. Par ailleurs, la commune doit respecter les dispositions des marchés publics. Les prix de vente des concessions avec caveaux doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction à l'exclusion de tout profit financier pour la commune.

Ces éléments juridiques étant rappelés, Mme le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à vendre à prix coûtant, sans aucune plus-value pour la commune, les caveaux construits dans le cimetière communal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à vendre à prix coûtant, sans aucune plus-value pour la commune, les caveaux construits dans le cimetière communal.

**Objet : Nouveau cimetière : emprise foncière**

Le 2 juin 2021, l'équipe de la Direction Grands Travaux du Grand Besançon Métropole (GBM) a organisé une réunion en mairie d'Avanne-Aveney afin de présenter les scénarios d'implantation du nouveau cimetière. Le point d'étape est celui de l'emprise du projet et des parcelles impactées.

L'emprise proposée répond à différentes contraintes :

- contraintes de topographie qui ne permettent pas d'envisager l'utilisation du coteau boisé et pentu et qui obligent à la réalisation d'un cimetière à deux plateformes,
- contraintes liées à l'hydrogéologie ayant fait l'objet d'une étude de sol en octobre 2016,
- contraintes liées à l'espace disponible pour la création d'une trentaine de places de stationnement, nécessaire à la desserte du cimetière et à la création d'un parking de covoiturage,
- contraintes liées à la création future sur cette zone 1AUeq d'une salle polyvalente et d'un gymnase desservis par un parking,
- contraintes liées à l'animation foncière et aux réticences de quelques propriétaires.

Vu le plan, local d'urbanisme et notamment les orientations d'aménagement et de programmation,

Vu les annexes présentées par Mme le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, par 17 voix pour, 1 abstention :

- de valider le projet intitulé « Esquisse 1-3 » dans les propositions de GBM
- d'amender cette esquisse par une prolongation du mur d'enceinte en direction des parcelles AE10 et AE11 et du cheminement piéton

### **Objet: Familles rurales : augmentation de poste**

Le délégataire du relais d'assistants maternels, Familles rurales, sollicite l'accord des communes membres sur l'augmentation du temps de travail du salarié (demi-poste supplémentaire).

Entendu l'exposé de Mme Sylvia ESSERT relatif aux motivations de la demande d'approfondissement des missions de l'employée de Familles rurales pour passer de 0.5 à 1 ETP.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, par 4 voix pour, 6 voix contre, 8 abstentions, de ne pas accorder l'augmentation du temps de travail complémentaire à l'employée de Familles rurales.

### **Objet: RPI : convention RPI**

La convention du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) a été signée entre Rancenay et Avanne-Aveney en 2003. Il convient de la renouveler avec le niveau de service actuel.

Cette convention règle entre les deux communes les points relatifs :

- à l'affectation des élèves
- À l'affectation du personnel communal (ramassage scolaire)
- La répartition des dépenses
- le fonctionnement du comité de suivi

Mme le maire demande aux élus l'autorisation de signer la convention, sur présentation du projet, en les informant que la demande d'avis formulée auprès de l'Inspection d'académie est restée sans réponse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Mme le maire à signer la convention du RPI d'Avanne-Aveney – Rancenay.

### **Objet : Jury d'assises 2022**

En vertu des dispositions du code de procédure pénale, le maire doit établir une liste préparatoire servant à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises. Il s'agit de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par la clé de répartition géographique, soit un total de 6 noms pour Avanne-Aveney. La liste électorale compte 1506 numéros d'électeurs.

Mme le maire propose un tirage au sort selon les modalités suivantes : tirage aléatoire électronique.

Les 6 noms tirés au sort publiquement pour le recrutement des jurés d'assises 2022, en vertu de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021, sont :

- M. Enzo LAURET
- Mme Marjolaine FIX
- Mme Dominique PAUTRAT
- M. Claude GRONDA
- Mme Claudine GROSPERRIN
- Mme Isalys CLERGET

### **Objet: Domaine : vente de parcelles**

Les habitants de la parcelle AK 52 située Grande-Rue à Avanne-Aveney ont demandé à la mairie la possibilité d'acquérir deux parcelles communales limitrophes : B 235 (100 m<sup>2</sup>) et B 249 (466 m<sup>2</sup>), soit 566m<sup>2</sup> au total.

Celles-ci sont situées en zone A agricole, en lisière de forêt. A l'examen de la demande, la mairie constate un état de fait : la parcelle B 235 est la parcelle d'accès à la AK 52, et la parcelle B 249 l'est partiellement. Le reste de cette parcelle communale est constitué de taillis et de végétation haute.

Aucune servitude privée, de passage ni aucune convention de bail rural ou de mise à disposition ne pèse sur ces parcelles. Les élus souhaitent profiter de l'opportunité de vente pour régulariser cette situation de fait.

Vu les articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu l'accord de vente des parcelles B 235 et B 249 transmis par le propriétaire intéressé ;

Considérant que lesdits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal, qu'il

appartient au domaine privé de la commune et qu'il est légalement possible de procéder à son aliénation ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service d'évaluation domaniale de Besançon ;

Considérant le cahier des charges ainsi établi et présenté par le maire .

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ces immeubles communaux et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de la vente, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** l'aliénation des parcelles B 235 et B 249 pour un montant de 2200 Euros ;

**DIT** que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;

**APPROUVE** le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit ;

**AUTORISE** Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT.

## RÉUNION DU 30 JUIN 2021

### OBJET : Accueil d'un nouveau conseiller municipal

Mme le maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 14 juin 2021, M. Marc HANSMANNEL l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat. Conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Doubs en a été informé le 18 juin 2021.

Selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral, M. Sébastien LAFFAGE-COSNIER est le candidat désigné pour le remplacer puisque son nom est le suivant sur la liste « Bien vivre ensemble à Avanne-Aveney » dont faisait partie M. Marc HANSMANNEL lors des dernières élections municipales.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

### OBJET : Finances publiques : vente de produits dérivés

Les élus ont émis le souhait de créer une boutique de produits dérivés portant le logo et/ou des photos anciennes de la

commune d'Avanne-Aveney, dont la vente sera ouverte à tous et pour les prix de vente suivants :

Produits	Prix de vente à l'unité en €
Torchon	5
Mug	5
Petit mug	3
Carte postale	0.5
Magnet	2
Cabas en tissu	6

### OBJET : domaine forestier : demande de restructuration foncière

Le conseil municipal demande :

- L'autorisation de réaliser un dossier de restructuration foncière pour l'ensemble du domaine bénéficiant du régime forestier,
- L'annulation de tous les anciens arrêtés de soumission encore en vigueur ce jour,
- L'application du régime forestier aux parcelles cadastrales citées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal assure que l'ensemble des parcelles de la forêt communale est parfaitement borné et délimité. Celles-ci ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont l'amélioration et la mise à jour du patrimoine boisé communal relevant du régime forestier.

La commune demande la conservation des parcelles forestières suivantes :

- « La Tranchée La Belle Etoile » de 9 hectares
- La parcelle rue du Pressoir

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter cette proposition ;
- de demander à l'ONF de présenter un dossier de restructuration foncière et d'application du régime forestier pour l'ensemble des parcelles de la forêt communale ;
- de donner pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.



Découvrez le catalogue SEQUOIA, vous pourrez avoir accès au fond de la bibliothèque et si vous vous inscrivez, vous pourrez découvrir les ressources numériques en ligne et faire du prêt entre bibliothèque (PEB).

**Cafeyn**  
Cafeyn propose en accès illimité 1400 titres de journaux et magazines disponibles sur ordinateur ou en mobilité, au format pdf ou au format article sur tablette.

**Les yeux doc - VOD**  
Les yeux doc est un service de films documentaires en Vidéo à la demande, proposé par la Bibliothèque Publique d'Information. Le forfait de consultation vous permet un accès illimité en streaming ou téléchargement.

**Médiathèque numérique - VOD**  
Service de VOD avec forfait de 5 films par mois. Les films sont disponibles en streaming ou en téléchargement. L'offre contient des fictions, des documentaires, des magazines et des spectacles ainsi qu'une sélection jeunesse.

**17 filles**  
VIDÉO À LA DEMANDE  
Muriel Coulin  
Delphine Coulin  
Arthur Verret (Exécutant)  
Carlo Brandt (Exécutant)  
Esther Garrel (Exécutant)  
Florence Thomassin (Exécutant)  
Frédéric Noaille (Exécutant)  
Juliette Darche (Exécutant)  
Louise Grinberg (Exécutant)  
Noémie Lvovsky (Exécutant)

**Exemple :** 17 filles - Film de de Delphine COULIN accessible sur les ressources numériques .

**Inscrivez-vous !!**  
Pour plus de renseignements:  
bibliothèque@avanne-aveney.com  
03.81.41.11.34  
FB : Bibliothèque Avanne-Aveney

[NOUS AVONS AIME]

LE MIEL ET L'AMERTUME / Tahar BEN JELLOUN

"L'auteur nous raconte l'histoire de Samia, 16 ans, victime d'un pédophile qui a abusé d'elle en lui faisant miroiter la publication de ses poèmes dans son journal. Elle ne se confie à personne mais note tout dans son journal intime que ses parents vont découvrir après son suicide. Drame familiale, ce roman décrit aussi la lâcheté des parents, leurs travers qui à la fin les poussent à se détester. Beau roman, émouvant, ou l'auteur ajoute une note de douceur et de bienveillance, grâce à la présence de Viad, jeune immigré africain. Il décrit aussi un Maroc pauvre, corrompu, ancré dans ses traditions et nous donne une triste image de la société marocaine" A Lire...



Planning bibliothèque



\*Sous réserve

**Septembre :**

8/09 : périscolaire  
 17/09 : livre dans la boucle Delphine  
**COULIN**  
 22/09 : atelier  
 29/09 : périscolaire  
 30/09 : les p'tites histoires ( Relais /MC)

**Octobre :**

06/10 : périscolaire  
 13 /10 : atelier Adultes  
 27/10 : périscolaire  
 28/10 : atelier HALLOWEEN  
 + heure du conte

**Novembre :**

03/11 : jeux  
 10/11 : périscolaire  
 17/11 : périscolaire  
**20 au 28/11 : SEMAINE  
 EUROPPEENNE DE LA REDUCTION  
 DES DECHETS**  
 24/11 : atelier

**Décembre :**

01/12 : périscolaire  
 02/12 : les p'tites Histoires  
 (RELAIS/ Micro-crèche)  
 08/12 : atelier Adultes  
 15/12 : atelier Noël + Heure du conte



Réouverture de la bibliothèque  
**Mercredi 1 septembre à 15h30**  
 Bonnes vacances et bonnes lectures.

## LES PLANTES, CES TÉMOINS DU SOL

Les connaître et les reconnaître permet parfois d'obtenir des informations très utiles sur l'état de son sol.

Parmi ces plantes sauvages on trouve les ADVENTICES. Elles produisent un nombre phénoménal de graines pour optimiser leur dissémination. Ce sont elles qui colonisent tous les sols perturbés.

L'autre groupe de plantes, LES PLANTES TYPIQUES. À l'inverse des adventices, ces plantes mettent du temps à s'installer durablement, leur capacité de reproduction est plus faible. Ces espèces s'adaptent parfaitement à des conditions environnementales précises. Leur présence est un témoin parfait des caractéristiques d'un sol.

### LES ADVENTICES indicatrices :

- d'un sol tassé;
- d'un excès ou d'une carence de minéraux nutritifs (azote, potassium...);
- d'un excès d'humidité ;
- de la qualité de la matière organique et de l'humus, pauvres et acides ou plus riches.

Exemple :

#### Le chiendent rampant

Caractéristique des sols labourés, retournés, riches en minéraux (excès de nitrates et potasse), argileux et compactés (avec un humus mal décomposé).



### LES PLANTES TYPIQUES indicatrices :

- des caractéristiques physiques et chimiques du sol (pH, humidité, fertilité);
- des caractéristiques climatiques (éclairage, température).

Exemple :

#### La Renoncule rampante

Elle se développe sur des sols au pH >6, très humides, tassés, asphyxiés.



#### Le liseron des champs

Il est favorisé par un excès d'engrais, de matières organiques et d'un compactage du sol lié à un bêchage et un labour régulier. Il apprécie les terrains plutôt secs.



#### La chicorée sauvage

Elle se développe sur des sols plutôt basiques pH >7, secs et pauvres en humus.

#### L'amarante dressée

Elle aime les sols meubles, très riches, particulièrement en potassium. Elle a tendance à vivre dans des milieux secs.



#### L'ortie

Elle se développe sur des sols basiques très riches en azote, humifères, limono-argileux.



## RECETTE

## L'Arboisien

Biscuit sans farine et sans beurre remplacés par les fruits secs, nécessitant peu d'ingrédients et néanmoins savoureux.

## INGRÉDIENTS :

- 200 g de sucre en poudre
- 125 g de noisettes en poudre
- 125 g d'amandes en poudre
- 5 œufs



## PRÉPARATION :

- Séparer les blancs des jaunes.
- Mélanger le sucre avec les jaunes.
- Ajouter les noisettes et les amandes hachées.
- Battre les blancs en neige ferme.
- Ajouter les blancs au mélange précédent.
- Mettre dans un moule graissé et fariné diamètre 24cm.
- Saupoudrer de sucre glace.
- Cuire 30 mn thermostat 5 (150°).
- Démouler tiède.

**Bonne dégustation !!**

## Jeu des 7 erreurs



7 erreurs se sont glissées dans le dessin de droite, trouve-les



### Décès

- ◇ BOUGNON Michel 12/06/2021
- ◇ KEAT Eang épouse CHOU 14/05/2021
- ◇ MARCHAL Gisèle épouse DE CONTO 07/05/2021
- ◇ VAUTHIER Jeannine épouse GALLI 21/07/2021
- ◇ CACHOZ Gabrielle épouse SIMON 23/07/2021



### Naissance

- ◇ ACHECHE JOUFFROY Anna 11/06/2021
- ◇ FURY GAY Eliott 05/06/2021
- ◇ BAILLY Lucien 26/03/2021



### Mariage

- ◇ HOUILLON Renaud / DREZET Isabelle 24/04/2021

**Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.**



# Contacts utiles

<b>Gaz et eau :</b>			
Branchement part.	0810 477 477	Dépannage électricité	09.72.67.50.25
Accueil clientèle	0977 409 433	Gestion déchets GBM	03.81.41.55.35
Intervention d'urgence	0977 429 433		

## Déchetterie de Thoraise

## Déchetterie des Tilleroyes

**Du lundi au vendredi :**

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

**Samedi :**

hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

**Du lundi au vendredi :**

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

**Samedi :**

hiver : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

**Dimanche :**

été et hiver : 8h30 – 12h20

**Hiver :** du 1<sup>er</sup> novembre au 28 ou 29 février — **Été :** du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.

<b>Mairie</b> 03.81.41.11.30	<b>Lun</b>	<b>Mar</b>	<b>Mer</b>	<b>Jeu</b>	<b>Ven</b>	<b>Sam</b>
<b>Matin</b>	9h-12h			9h-12h Permanence urbanisme	9h-12h	
<b>Après-midi</b>	14h-18h00	14h-18h00			14h-17h	

<b>Poste</b> 03.81.84.29.07	<b>Lun</b>	<b>Mar</b>	<b>Mer</b>	<b>Jeu</b>	<b>Ven</b>	<b>Sam</b>
<b>Matin</b>						10h-11h45
<b>Après-midi</b>	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	

<b>Bibliothèque</b> 03.81.41.11.34	<b>Lun</b>	<b>Mar</b>	<b>Mer</b>	<b>Jeu</b>	<b>Ven</b>	<b>Sam</b>
<b>Matin</b>						
<b>Après-midi</b>			15h30-18h30	15h30-18h30		

Mairie d'Avanne-Aveney, 9 rue de l'église, 25720 Avanne-Aveney  
 Téléphone : 03.81.41.11.30 - Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (**les SMS ne sont pas traités**)  
 E-mail: [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com) — Site: [www.avanne-aveney.com](http://www.avanne-aveney.com)



**Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?**

Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »  
 Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone !

